

### 4.3.2. PARKING

Le parking de desserte de l'établissement sera réalisé le long de la RD59 avec une entrée face à la jonction avec la RD59a en sortie du passage à gué. Ce parking développera une surface de 6 500 m<sup>2</sup> pour une capacité maximale de 792 personnes, capacité permettant d'absorber le nombre de visiteurs attendus permettant notamment une viabilité économique du parc : 80 000 visiteurs par an.

☞ Tableau : Détail de la capacité du parking

Type	Nombre de places	Hypothèse d'occupation	Flux de visiteurs maximum associé
Véhicules légers	150*	4 pers/VL	600
Autocars de tourisme	3	60 pers/Bus	180
Camping-cars	3	4 pers/CC	12
<i>Total</i>			<i>792</i>

\*dont 8 places équipées de bornes électriques et 4 places pour les personnes à mobilité réduite

Afin de l'intégrer dans le paysage, il a été décidé de privilégier des revêtements naturels pour les voies (pas d'imperméabilisation), de favoriser des espaces verts entre les places de stationnement qui seront séparées par des rondins de bois.

Chaque place de parking est reliée par des allées piétonnes. Au bout de chaque allée, un panneau directionnel « Ecozonias, Terres de prédateurs » dirigera les visiteurs vers le porche d'entrée. Le flux des piétons et des voitures sera ainsi distinct.

La capacité d'accueil du parc sera directement liée à la capacité du parking, aux objectifs commerciaux et à l'étude de trafic. **Les 4 phases de déploiement du projet pourront fonctionner techniquement et économiquement avec la capacité du parking prévue et un flux correspondant de 80 000 visiteurs par an.**

☞ Figure : Parking (Source : Gaxieus)



### 4.3.3. CHEMINEMENT PIETON JUSQU'A L'ENTREE

Un chemin piétonnier de 1,5 m de large sera créé afin de séparer le flux visiteurs à pied du flux de véhicules des riverains de la RD59 (le flux de véhicules des visiteurs s'établit en amont). Une passerelle de 20 m de long sera constituée au-dessus du fossé de la Coume d'en Roc. Le choix du tracé résulte de la prise en compte d'un enjeu de sécurité du public venant visiter le parc animalier.

Sans cette passerelle, l'accès ne pourrait en effet se faire que par la RD59 avec à la fois un flux de personnes à pied et un flux de véhicules. En lien avec le Conseil Départemental, d'autres solutions ont été esquissées tels une zone limitée à 30 km/h (plateau piéton), la constitution d'une bande piéton, etc. Les différentes solutions sont limitées par la largeur d'un des ouvrages de la RD59 au droit de l'habitation Bernard enjambant le ravin du Coma d'en Roc et ne présentaient pas de garanties de sécurité satisfaisantes pour le public. Il a par conséquent été décidé de créer un ouvrage léger dédié au flux piéton et enjambant également ce ravin par une passerelle.

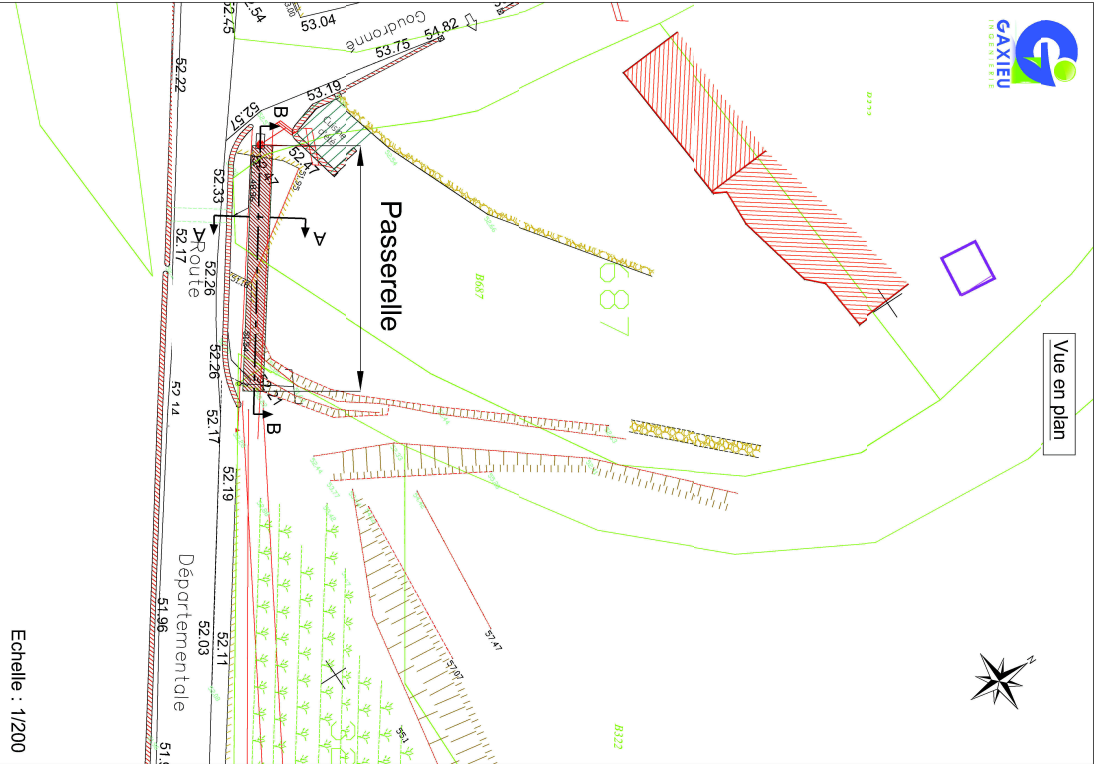
☞ Carte : Plan et coupe Passerelle (Source : Gaxieus)

A la sortie de la passerelle, au croisement de la RD59 et du chemin existant, l'ancien parking utilisé par la Ferme-Auberge Bernard sera réhabilité en espace paysagé dans la continuité de la végétation existante aux alentours. Des espèces méditerranéennes qui ne nécessitent pas d'arrosage seront donc privilégiées. Un portique en fer forgé à l'effigie d'ECOZONIA sera installé sur cet espace. La partie supérieure sera arborée et transformée en espace de repos avec des bancs. Le mur de pierre sera rehaussé afin de constituer une main courante

☞ Photo : Futur espace d'entrée (Source : Panalina)



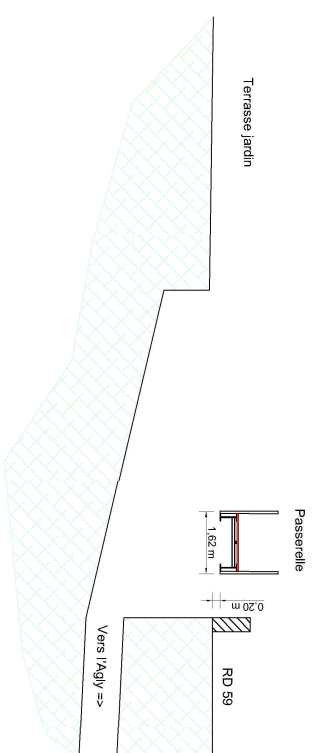
Les visiteurs suivront ensuite le chemin existant sur 300 m, sur lequel seront dessinées des empreintes, jusqu'à l'entrée monumentale symbolisant l'entrée sur le domaine des Terres des prédateurs. A mi-chemin, un escalier permettra d'accéder directement à l'espace accueil sans effectuer l'ensemble du parcours. Des panneaux d'informations seront positionnés le long du chemin.



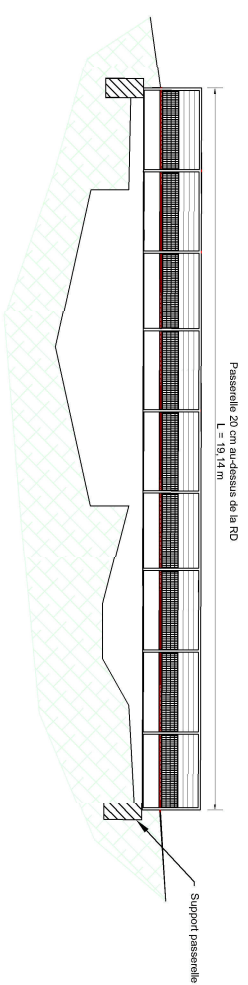
## COUPES DE PRINCIPE



### COUPE DE PRINCIPE AA



### COUPE DE PRINCIPE BB



L'entrée monumentale (qui n'empiètera pas sur le chemin existant) prendra la forme d'un canyon en S d'une longueur de 12 m flanquée de deux parois verticales d'une hauteur de 3 m en béton artistique, calées sur les parois rocheuses naturelles créées lors de la création du cheminement ; ces parois verticales seront sculptées de prédateurs, éclairées et végétalisées (arbres, arbustes, plantes grimpantes à densité croissante à mesure de l'entrée dans le parc). Jusqu'à l'accueil, les visiteurs traverseront ensuite un cheminement pédagogique autour de la thématique « Qu'est-ce qu'un prédateur ? ».

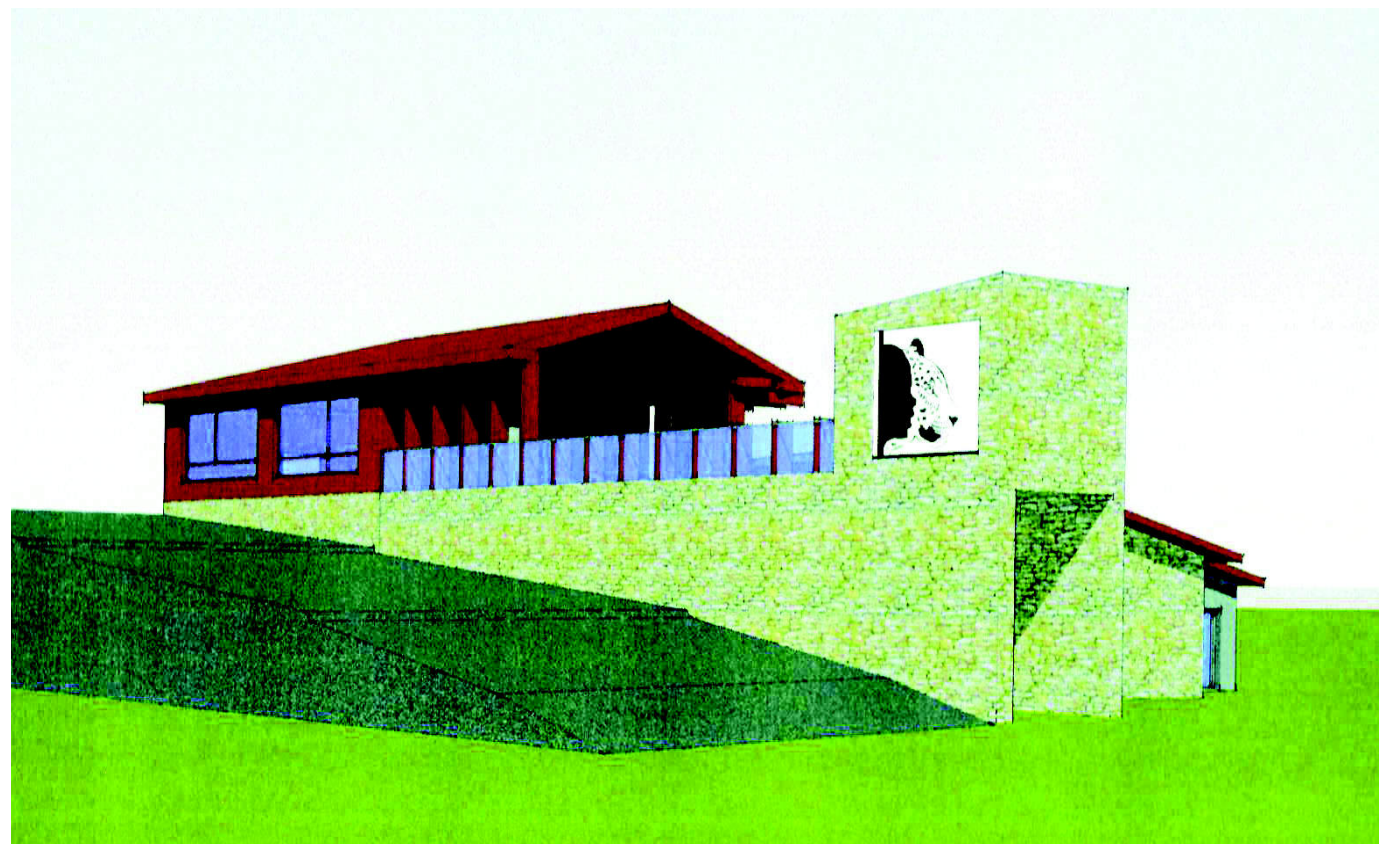
**Il est important de noter, qu'hormis au niveau de la création du porche monumental, le chemin existant ne sera pas modifié que ce soit pour les besoins d'accès en phase travaux ou les besoins d'accès en phase d'exploitation.**

#### 4.3.4. ESPACE D'ENTREE

Cet espace d'entrée comportera un ensemble de trois bâtiments assurant l'accueil du public (guichet, boutique, sanitaires, terrasses de découverte sur la vallée de l'Agly), permettant l'accueil de groupes d'enfants (salle pédagogique) et comportant des espaces techniques (infirmerie, bureaux, locaux techniques). Ce complexe d'entrée s'étendra sur une emprise de 620 m<sup>2</sup> (3 bâtiments d'environ 120 m<sup>2</sup> reliés par des terrasses) avec trois niveaux différents afin d'épouser le relief.

Afin de s'insérer dans le paysage, les matériaux choisis pour le revêtement des façades sont des éléments naturels tels que le bois. Les toits seront notamment recouverts de tuiles de bois. Le mobilier extérieur ainsi que les panneaux seront confectionnés en bois dans un esprit naturel.

☞ Photo : Prototype de l'espace d'accueil (Source : ECOTYPE)



Matériaux privilégiés : Bois, Pierre

#### 4.3.5. PRINCIPE DE VISITE ET DE PRESENTATION DANS LES ECOZONES

La thématique d'ECOZONIA est celle d'un voyage au cœur des terres de prédateurs. L'objectif poursuivi est l'immersion des visiteurs dans l'écozone qu'ils visitent. A cette fin, chaque écozone sera élaborée selon le schéma commun suivant :

- une entrée monumentale composée d'éléments caractéristiques de l'écozone via des colonnes, porches, des panneaux, un aménagement paysagé ;
- des points de vision sans grillage grâce à des fossés, des baies vitrées ou des enclos en immersion ; ces points de vision reprendront l'architecture locale concernée tout en développant le sentiment d'intimité ;
- une signalétique personnalisée par un code couleur ;
- un mobilier extérieur en harmonie avec l'environnement local ;
- un espace dédié à une association de conservation in situ sous forme de reconstitution d'une scène d'action, (arrestation de braconniers, projection d'un film, etc.) ;

☞ Photomontage : Perspective d'entrée vue de drone dans le Kraï du Primorié (Source : Panalina)



Tour d'observation dans le Kraï, Entrée symbolisée par un poste douanier, Enclos des Chiens viverrins, cheminements sans revêtement, conservation, intégration des murets, assainissement de l'espace d'accueil par phytoépuration

#### 4.3.5.1. Cheminements visiteurs

Le cheminement des visiteurs se fera par un chemin forestier de 3 m de large. Autour des enclos, les gardes corps d'une hauteur de 1,1 m seront placés à 1,5 m des enclos. L'espace entre l'enceinte et le garde-corps sera végétalisé.

Dans les parties communes (à l'écart des enclos), le chemin forestier sera longé par des gardes corps d'une hauteur de 0,5 m ou 1,1 m. Ils seront constitués de poteaux de châtaignier reliés par une ou deux lignées de cordage en chanvre croisé au niveau de chaque poteau.

Les murets de pierre existants seront mis en valeur et en défens en consolidant si nécessaire la partie supérieure par pose de nouvelles pierres et/ou végétalisation.

Les cheminements seront agrémentés de panneaux d'information sur les espèces, les conditions in situ, les dangers qui pèsent sur les espèces, les programmes de conservation, etc. et ponctuées de mobilier extérieur en rapport avec l'écozone traversée.

Des enceintes sonores seront camouflées le long du parcours et se déclencheront aléatoirement.

#### 4.3.5.2. Points d'observation

A intervalles réguliers, les cheminements permettront d'accéder à des points d'observation privilégiés et aménagés constitués généralement de vastes baies renforcées. Des équipements particuliers sont prévus tels des ponts de singe ou des tours d'observation.

☞ Photo : Exemple de points de vision



#### 4.3.5.3. Enclos

Les enclos seront adaptés aux différentes espèces accueillies et au nombre de spécimens présentés. Ils seront constitués de fondations béton (ou sur roche nue si présente), grillages de couleur noire de maille comprise entre 3 x 3 cm et 5 x 5 cm, parements en bois, baies vitrées, de hauteur et de résistance adaptée à chacune des espèces.

Le défrichage puis l'entretien des arbres sera assuré afin que, dans le sens du vent dominant (Tramontane), la distance minimale entre l'arbre le plus proche et la clôture est égale à la hauteur de l'arbre afin d'éviter qu'un arbre n'abîme la clôture en cas de chute. Un déboisement minimum de 4 m à l'intérieur des enclos sera dans tous les cas réalisé afin que les spécimens ne puissent se servir des arbres comme appui pour franchir la clôture de l'enclos.

Les enceintes sèches des enclos se suffisent à eux-mêmes pour prévenir la fuite des espèces. En plus de celles-ci, des barrières électriques sont néanmoins prévues tant pour éviter que les espèces ne cherchent à détériorer les enceintes que pour conserver une distance entre les espèces et les enclos.

Ces enclos et les différentes distances de sécurité tant entre les visiteurs et les enclos qu'entre les barrières électriques et les enclos auront pour objectif d'éviter tout contact entre le public et les spécimens présentés.

Certains enclos seront entièrement fermés au toit par un grillage et sont dénommés par la suite volières.

#### 4.3.5.4. Ecolodges

Ecozonie sera doté, dans chaque écozone, d'écolodges haut de gamme en moyenne de 130 m<sup>2</sup> d'emprise au sol chacun, avec un total prévisionnel de 12 écolodges sur l'ensemble des écozones dont 5 pour la première phase. Chaque écolodge procurera une vue directe sur des enclos choisis et permettra de passer une nuit dans le parc animalier en observation privilégiée des espèces.

En dehors des périodes d'accès aux cheminements visiteurs, chaque écolodge fonctionnera comme un espace sécurisé en-dehors duquel les écolodgeurs ne pourront pas sortir sauf accompagnés du personnel du parc.

#### 4.3.5.5. Partenariats et conservation

ECOZONIA participera activement à des programmes de conservation. Le parc sera inscrit à l'EAZA<sup>5</sup> (European Association of Zoo and Aquaria). L'EAZA distingue trois niveaux d'approfondissement pour la gestion des populations captives :

- Les Programmes d'Élevage Européen ou EEP : L'EEP est le niveau le plus élevé mis en place pour la gestion de la population captive d'une espèce au sein de l'EAZA. Chaque EEP est géré par un coordinateur. Ce coordinateur est assisté par un comité dont les représentants sont élus par les établissements hébergeant l'espèce concernée. Les espèces menacées d'extinction ou les espèces faiblement représentées en parcs zoologiques ont leur programme d'élevage.
- Les Studbooks Européens ou ESB : Quand une espèce est en ESB, cela sous-entend que la gestion de sa population captive est moins intensive que l'EEP. Les espèces placées en ESB sont moins menacées dans la nature mais risquent de le devenir. Les ESB peuvent devenir des EEP si leur statut in-situ change ou si le coordinateur estime que la gestion de la population doit être plus rigide.
- Le simple suivi ou Monitoring : C'est le niveau le plus bas pour le suivi d'espèce au sein de l'EAZA, les animaux placés en "monitoring" sont peu menacés dans la nature et leur gestion en captivité n'est pas une priorité.

ECOZONIA aura pour particularité de participer à ces programmes de conservation pour une grande partie de ses espèces.

☞ Tableau : Nombre d'espèces prévues dans ECOZONIA faisant l'objet d'un programme de conservation

Type	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces en EEP	Nombre d'espèces en ESB	Total espèces en programme EAZA en phase 1	Total d'espèces en programme EAZA (Prévisionnel Phases 1 à 4)
Prédateurs terrestres	12	5	3	8/12 (75%)	18/36 (50%)
Rapaces	8	2	1	3/8 (38%)	5/20 (25%)
Total	20	7	4	11/20 (55%)	23/56 (41%)

ECOZONIA œuvrera également pour le soutien des associations de conservation in situ. Pour chaque écozone, une association correspondante sera présentée ; un espace scénarisé sera dédié à l'organisation internationale qui œuvre sur le terrain. Cet espace a pour objectif d'informer le public sur les menaces qui pèsent sur les prédateurs et les actions qui sont menées sur le terrain par lesdites organisations :

- Kraï du Primorié : WildCats Conservation Alliance ;
- Province de Lambayeque : Association péruvienne « Tu Tierra »
- Parc W du Niger : Association ACTAG-PRW
- Plateau de Shan : Association ABC Binturong : Binturong
- Espace Mini-ferme catalane : Association Ferus

ECOZONIA programmera des événements destinés à lever des fonds et à promouvoir la protection et la conservation des espèces.

#### 4.3.6. ESPACE CATALAN

Le parc animalier est organisé pour permettre la desserte des différentes écozones depuis un espace central. Celui-ci est situé dans la partie haute du parc et est relié à l'espace d'entrée par un cheminement direct (cf. suivant) constituant le chemin de retour de visite.

L'espace central ne comportera que des aménagements légers avec une aire de restauration (avec food-truck), des aires de jeux dont un accrobranche et une mini-ferme. Celle-ci sera composée de deux enclos non visitables comportant des espèces emblématiques de Catalogne : Ane catalan, Chèvre catalane, Brebis rouge du Roussillon (cf. suivant).

Cet espace comportera également un bâtiment de sanitaires (120 m<sup>2</sup>).

☞ Figure : Espace catalan (Source : Panalina)



Note : le déboisement représenté est volontairement exagéré par l'illustrateur pour obtenir une meilleure visibilité des équipements et de leur agencement ; le couvert végétal conservé sera en réalité beaucoup plus dense sans pour autant contrevenir aux obligations de débroussaillage contre l'incendie.

<sup>5</sup> Cette association créée en 1988 et basée aux Pays-Bas est l'organisation qui supervise le suivi des Programmes d'Élevage Européenne

La mini-ferme aura pour premier objectif de mettre en avant des espèces domestiques catalanes en voie de disparition.

☞ Tableau : Liste des espèces de la Mini-ferme Catalane

Enclos	Nom vernaculaire	Effectif max*	Reproduction
F2	Ane catalan	4	Oui
F1	Chèvre catalane	15	Oui
	Brebis rouge du Roussillon	10	Oui

Le deuxième objectif sera de détailler les techniques utilisées dans le pastoralisme pour une cohabitation pacifique avec les prédateurs, en collaboration avec l'association FERUS. Cette dernière disposera d'un espace de présentation sur place.

#### 4.3.7. CHEMIN DE RETOUR

L'espace central et l'espace d'entrée seront reliés par un cheminement piéton de 3 m de large valorisé en chemin botanique, chemin et espaces pédagogiques (Menaces sur les prédateurs, Rôle des prédateurs, Prédateur versus l'Homme).

#### 4.3.8. ESPACES NON VISITABLES

##### 4.3.8.1. Espace de service

L'espace de service regroupera l'ensemble des besoins techniques pour le bon fonctionnement du parc. Il comprendra, dans un bâtiment de 420 m<sup>2</sup> :

- une cuisine de préparation des plats pour la restauration des visiteurs et des chambres froides dédiées associées ;
- une lingerie et une chambre supplémentaire pour le personnel ;
- une clinique, une salle d'autopsie et une chambre froide dédiée associée ;
- des sanitaires ;
- une cuisine de préparation des plats pour animaux et des chambres froides dédiées associées ;
- un local technique (stockage de petit matériel, réparations, etc.).

A l'extérieur du bâtiment seront disposés des conteneurs de regroupement des poubelles de tri sélectif, la benne à fumier, l'aire de lavage des véhicules de transport d'animaux ou de viande, un enclos de mise en quarantaine et des places de stationnement pour les véhicules du personnel.

Cet espace de service ne sera pas inclus dans le circuit de visite.

##### 4.3.8.2. Maison d'astreinte

Une maison d'astreinte sera construite à proximité de l'espace accueil. Elle sera en dehors de l'enceinte générale mais bénéficiera d'un accès direct. Elle répond à la nécessité d'avoir une personne en permanence sur le site. Elle sera mise à disposition du directeur. En cas d'absence, une chambre est prévue dans l'espace service pour héberger une autre personne d'astreinte. Une emprise totale de 160 m<sup>2</sup> est prévue.

##### 4.3.8.3. Structures d'isolement

Des structures d'isolement des animaux auront pour unique fonction d'assurer un nourrissage individuel, le contrôle des animaux, le médical training, le contrôle et le nettoyage de l'enclos et/ou un isolement en cas d'intempérie. Ces structures ne seront pas accessibles pour le public.

#### 4.3.9. DESSERTE PAR LES RESEAUX

Les réseaux nécessaires au projet seront les réseaux d'alimentation en eau potable, le réseau électrique et le réseau téléphonique. Ces réseaux seront disposés sous les chemins sans nécessité de création de tranchées et d'emprises supplémentaires.

##### 4.3.9.1. Electricité et téléphonie

Le parc animalier sera raccordé au réseau électrique et de téléphone ; ces réseaux sont présents le long de la RD59 avec notamment un transformateur de puissance.

##### 4.3.9.2. Eau de consommation

L'ensemble du parc animalier sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Cases-de-Pène. La possibilité technique de ce raccordement a été actée et validée par Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Cases-de-Pène au cours des réunions préalables de concertation pour la définition du projet. Ce raccordement s'effectuera le long de la RD59 desservant le parc animalier sur un linéaire d'environ 1 km, jusqu'au réseau existant situé Place de la République, extension de réseau prise en charge financièrement par ECOZONIA ; il n'est donc prévu aucun ouvrage de prélèvement privatif dans les nappes d'eau souterraines éventuellement présentes.

##### 4.3.9.3. Assainissement

Le réseau d'assainissement communal ne peut être étendu jusqu'au droit du projet. Ce raccordement nécessiterait par ailleurs des linéaires importants de réseau au sein même du site avec une mise en œuvre complexe.

Le parc animalier utilisera des techniques d'assainissement autonome par phytoépuration ou lombricompostage validés par le SPANC66<sup>6</sup>, ces dispositifs étant positionnés au plus près des lieux de production des effluents et facilement intégrables et adaptables à la topographie du site.

<sup>6</sup> Service Public d'Assainissement Non Collectif : les communes

## 4.4. ESPACES DE PRESENTATION DES ANIMAUX

### 4.4.1. PROVINCE DU KRAÏ DE PRIMORIE

La phase 1 verra le déploiement de la première écozone, la Province du Kraï de Primorié. Le carnet graphique suivant permet de détailler sur des planches format A3 les différents enclos, les cheminements et installations associés.

☞ Carnet graphique des espaces de présentation (tiré à part)

#### 4.4.1.1. Espèces

☞ Tableau : Liste des espèces de l'écozone du Kraï de Primorié

Enclos	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut			Effectif max*	Repro ?
			CITES	UICN	EAZA		
Prédateurs terrestres							
K1	Chien viverrin	<i>Nyctereutes procyonides</i>	-	Lc		6	Non
K2	Carcajou	<i>Gulo gulo</i>		Lc	EEP	2	Oui
K3	Chat léopard du Bengale	<i>Prionailurus bengalensis</i>	A ou B	Vu		2	Oui
K4	Loup	<i>Canis lupus</i>	A ou B	Lc		30	Oui
K5	Ours brun	<i>Ursus arctos</i>	A	Lc	ESB	3 (même sexe)	Non
K6	Lynx d'Europe	<i>Lynx lynx</i>	B	Lc	ESB	8	Oui
K7	Tigre de Sibérie	<i>Panthera tigris altaica</i>	A	En	EEP	5	Oui
K9-K10	Ours d'Ussuri	<i>Ursus thibetanus</i>	A	Vu	ESB	5	Oui
K8-K9	Dhole	<i>Cuon alpinus</i>	B	En	EEP	60	Oui
K11-A1**	Panthère de l'Amour	<i>Panthera pardus orientalis</i>	A	CR	EEP	5	Oui
K12	Martre à gorge jaune	<i>Martes flavigula</i>	C	Lc	EEP	4	Oui
K13	Putois de Sibérie	<i>Mustela sibirica</i>	D	Lc		2	Non
Rapaces							
Volière	Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	A	Nt	EEP	2	vol
	Kétoupa de Blakiston	<i>Bubo blakiston</i>	B	En		1	vol
	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	A	Lc		2	Vol + stage
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A	Lc		2	vol
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	A	Lc		3	Vol + stage
	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	A	Lc	EEP	3	Vol + repro
	Pygargue de Steller	<i>Haliaeetus pelagicus</i>	B	Vu	ESB	2	vol
	Chouette Lapone	<i>Strix nebulosa</i>	A	Lc		1	vol

\*Dans les effectifs max ne sont pas comptabilisées les portées

\*\*Cet enclos A1 sera construit lors des phases ultérieures

#### 4.4.1.2. Programmes particuliers de conservation correspondant

La « WildCats Conservation Alliance » regroupe plusieurs programmes de conservation sur la Panthère de l'Amour et le Tigre de l'Amour. L'une des personnes en charge de la gestion de ces programmes (Jo Cook) est également la coordinatrice de ces deux espèces auprès de l'EAZA.

ECOZONIA rejoindra ces programmes, en particulier avec la création d'un double enclos non accessible au public, l'un pour le mâle et le second pour la femelle. Cet enclos aura pour objectif de participer au programme de réintroduction de la Panthère de l'Amour. Il sera créé lors de la phase 2 ou 3 après validation de l'emplacement par le responsable du programme de réintroduction.

#### 4.4.1.3. Ecolodges

☞ Tableau : Liste des ecolodges

Lodge	Enclos correspondants	Emprise au sol prévue
Lodge 1	Ours bruns	160 m <sup>2</sup>
Lodge 2	Tigres de l'Amour	120 m <sup>2</sup>
Lodge 3	Tigres de l'Amour	120 m <sup>2</sup>
Lodge 3'	Tigres de l'Amour, Dhôles et Ours d'Ussuri mâles	120 m <sup>2</sup>
Lodge 4	Panthères de l'Amour	110 m <sup>2</sup>

#### 4.4.1.4. Photos illustratives

Panthère de l'Amour © WCS





## 4.4.2. PROVINCE DE LAMBAYEQUE

### 4.4.2.1. Espèces

☞ Tableau : Liste des espèces de l'écozone de la Province de Lambayeque

Enclos	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut			Effectif max*	Repr ?
			CITES	UICN	EAZA		
Prédateurs terrestres							
L1	Ocelot	<i>Leopardus pardalis</i>	A	Lc		8	Non
L2	Puma	<i>Puma concolor</i>	A ou B	Lc		4	Non
L3	Tayra	<i>Eira barbara</i>	C	Lc		2	Oui
L4	Ours à lunette	<i>Tremarctos ornatus</i>	A	Vu	EEP	4	Oui
L4 – L5	Coati	<i>Nasua nsua</i>	C	Lc		20	Non
Rapaces							
Volière	Condor des Andes	<i>Vultur gryphus</i>	A	Nt	EEP	2	vol
	Le bleu du chili	<i>Geranoaetus melanoleucus</i>	B	Lc		1	vol
	Urubu à tête rouge**	<i>Cathartes aura</i>	-	Lc		2	vol
	Urubu noir**	<i>Coragyps atratus</i>				2	vol
	Buse de Harris	<i>Parabutei unicinctus</i>	B	Lc		2	Vol + stage

\*Dans les effectifs max ne sont pas comptabilisées les portées

\*\*Une seule de ces deux espèces sera présente en fonction de leurs disponibilités

### 4.4.2.2. Programmes particuliers de conservation correspondant

A travers cette écozone sera soutenue l'association péruvienne « Tu Tierra », créée par le naturaliste et photographe de renom au Pérou Heinz Plenge, qui s'est donné pour objectif de préserver et de valoriser l'écosystème de forêt sèche équatoriale du nord-ouest du pays. Elle intervient dans 3 zones géographiques distinctes : la Réserve Ecologique de Chaparri et les sites côtiers protégés de la Média Luna et d'Illescas. C'est sous l'impulsion d'Heinz Plenge et grâce à son accompagnement que la communauté Santa Catalina de Chongoyape a créé la Réserve de Chaparri. Sa gestion est co-assurée par Tu Tierra et par la communauté, représentée par son association locale ACOTURCH. Elle intègre les actions suivantes : protection de la biodiversité, réhabilitation de la faune et suivis, sensibilisation, écotourisme et solutions porteuses de développement.

L'une des espèces concentrant les actions de ce programme est l'Ours à lunette.

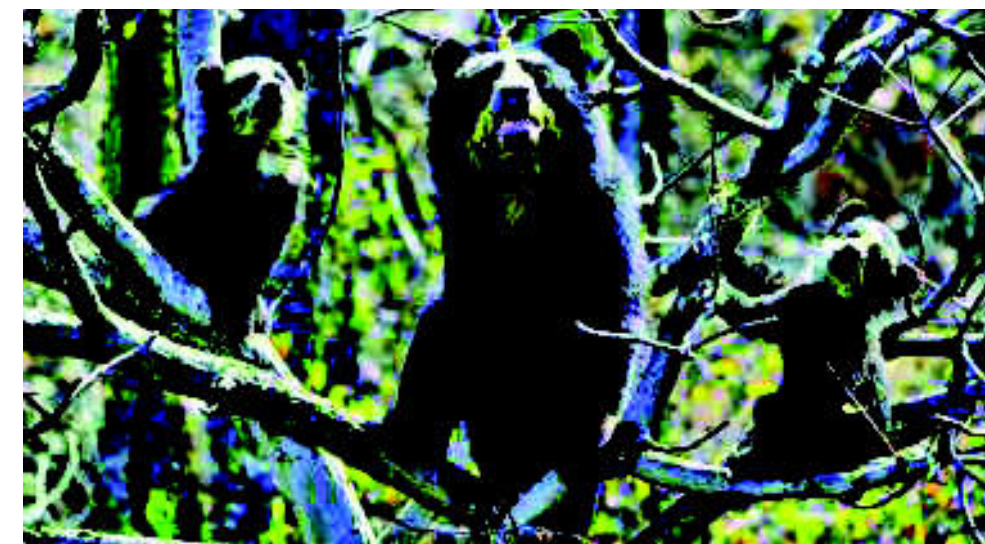
### 4.4.2.3. Ecolodges

☞ Tableau : Liste des ecolodges

Lodge	Enclos correspondants	Emprise au sol prévue
–	Pumas, Ours à lunette et Coatis	130 m <sup>2</sup>
–	Pumas, Ours à lunette et Coatis	130 m <sup>2</sup>

### 4.4.2.4. Photos illustratives

Ours à lunette © Plenge



Condor des Andes © Plenge



### 4.4.3. PARC W DU NIGER

#### 4.4.3.1. Espèces

☞ Tableau : Liste des espèces de l'écozone du Parc W du Niger

Enclos	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut			Effectif max*	Repro ?
			CITES	UICN	EAZA		
Prédateurs terrestres							
W1	Léopard d'Afrique	<i>Panthera pardus pardus</i>	A	NT		4	Non
W2	Mangouste à queue blanche	<i>Ichneumia albicauda</i>	-	Lc		8	Oui
W9	Hyène rayée	<i>Hyaena hyaena</i>	C	Lc	EEP	2	Oui
W4	Chacal doré	<i>Canis aureus</i>	C	Lc		15	Oui
W3	Serval	<i>Leptailurus serval</i>	B	Lc		5	Non
W5	Caracal	<i>Caracal caracal</i>	A	Lc		2	Oui
W11	Lycaon	<i>Lycaon pictus</i>	B	En	EEP	30	Oui
W6	Lion	<i>Pantehra leo</i>	B	Vu		30	Oui
W10	Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>	B	Lc	ESB	15	Oui
W8	Ratel	<i>Mellivora capensis</i>	C	Lc		4	Oui
W7	Guépard	<i>Acinonyx jubatus</i>	A	Vu	EEP	4	Non
Rapaces							
Volière	Aigle ravisseur	<i>Aquila rapax</i>	B	Lc		1	vol
	Palmiste africain	<i>Gypohierax angolensis</i>	B	Lc		1	vol
	Bateleur des savanes	<i>Terathopius ecaudatus</i>	B	Nt		1	vol
	Percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	A	En	EEP	3	vol + repro
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A	Lc		8	vol
	Petit duc à face blanche	<i>Ptilopsis leucotis</i>	B	Lc		2	vol

\*Dans les effectifs max ne sont pas comptabilisées les portées

Un vivarium est également à l'étude.

#### 4.4.3.2. Programmes particuliers de conservation correspondant

Le programme qu'ECOZONIA soutiendra est : ACTAG-PRW (Association des campements touristiques pour l'appui à la Gestion du Parc Régional W). Cette associatoin intervient sur la promotion des aires protégées, la lutte anti-braconnage, le suivi écologique, la sensibilisation des populations riveraines, la gestion des conflits Homme/Faune, des aménagements associés et la création de partenariats.

L'espace de conservation d'ACTAG-PRW sera la reconstitution d'un centre d'entraînement pour les brigades anti-braconnage au sein d'un village africain comprenant une classe et une épicerie.

#### 4.4.3.3. Ecolodges

☞ Tableau : Liste des ecolodges

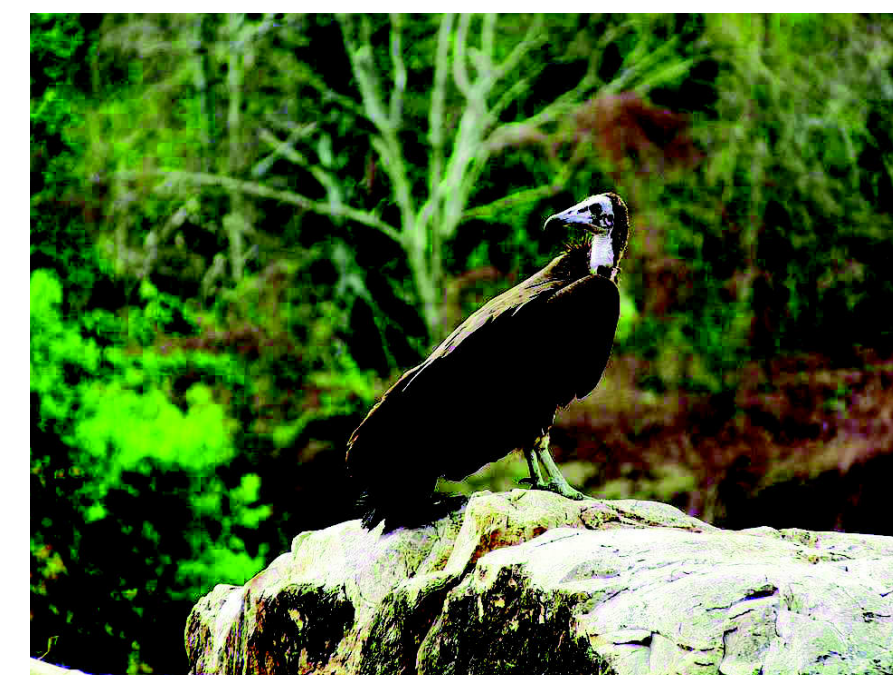
Lodge	Enclos correspondants	Emprise au sol prévue
-	Lions	130 m <sup>2</sup>
-	Hyènes tachetées	130 m <sup>2</sup>
-	Guépards	130 m <sup>2</sup>

#### 4.4.3.4. Photos illustratives

Lion du Parc W du Niger © ACTAG-PRW



Rapace du Parc W du Niger © ACTAG-PRW



#### 4.4.4. PLATEAU DE SHAN

##### 4.4.4.1. Espèces

☞ Tableau : Liste des espèces de l'écozone du Plateau de Shan

Enclos	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut			Effectif max*	Repro ?
			CITES	UICN	EAZA		
Prédateurs terrestres							
S1	Panthère nébuleuse	<i>Neofelis nebulosa</i>	A	Vu	EEP	2	OUI
S7	Loutre cendrée	<i>Aonyx cinereus</i>	B	Vu		12	OUI
S7	Binturong	<i>Arctictis binturong</i>	C	Vu	EEP	2	OUI
S2	Ours malais	<i>Ursus malayanus</i>	A	Vu	ESB	2	OUI
S3	Chat des marais	<i>Felis chaus</i>	B	Lc		2	OUI
S5	Chat de Temminck	<i>Catopuma temminckii</i>	A	Nt	EEP	2	OUI
S6	Chat pêcheur	<i>Prionailurus viverrinus</i>	B	En	EEP	2	OUI
S4	Tigre du Bengale	<i>Panthera tigris tigris</i>	A	En		6	NON
Rapaces							
Volière	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	A	Lc		1	vol
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	A	Lc		5	Vol + stage

\*Dans les effectifs max ne sont pas comptabilisées les portées

Un vivarium est également à l'étude.

##### 4.4.4.2. Programmes de conservation correspondants

Le programme soutenu sera ABConservation. Les objectifs sont de récolter des informations sur le Binturong appelé autrefois chat-ours car la plupart des informations disponibles sont issues d'individus observés en captivité, et rares sont ceux étudiés en pleine nature. Le Binturong est classé dans la catégorie « vulnérable » de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). En effet, dans les trente dernières années, on estime que la population des Binturongs a diminué de plus de 30 %. Les principales raisons de ce déclin sont le développement du commerce de sa viande ainsi que la déforestation massive, alors même que le Binturong est une espèce arboricole qui subit donc de plein fouet la destruction progressive de son habitat naturel.

ABConservation est la première association du monde entièrement dédiée à l'étude et à la protection du Binturong.

##### 4.4.4.3. Ecolodges

☞ Tableau : Liste des ecolodges

Lodge	Enclos correspondants	Emprise au sol prévue
–	Panthères nébuleuses et Ours d'Ussuri femelle	130 m <sup>2</sup>
–	Tigres du Bengale	130 m <sup>2</sup>

##### 4.4.4.4. Photos illustratives

Binturong © ABConservation – Emmanuel BARIL



## 4.5. GESTION DES ANIMAUX

L'exploitation d'un parc animalier tel qu'ECOZONIA ne peut s'effectuer sans l'obtention d'une autorisation « d'ouverture d'un établissement de présentation au public de faune sauvage » au titre de l'article L.413-3 du Code de l'Environnement. L'obtention de cette autorisation est intimement liée à la détention, par l'équipe d'exploitation des certificats de capacité correspondants aux animaux présentés, certificats délivrés après avis de la commission nationale consultative pour la faune sauvage captive.

L'autorisation d'ouverture suit une procédure spécifique avec une instruction par la Direction Départementale de la Protection de la Population. Le dépôt a été conjoint au présent dossier. Cette autorisation d'ouverture porte sur les espèces présentées, les caractéristiques précises des équipements, les conditions de présentation, les conditions de fonctionnement du parc, l'organisation générale, les objectifs de prévention des accidents, l'alimentation des animaux, les mesures d'hygiène, la prévention des soins, les règlements intérieurs, de service, les plans de secours, les informations données au public sur les espèces, etc. Plusieurs de ces éléments sont utilement intégrés à l'évaluation environnementale par exemple pour les espèces présentées, la gestion des déchets, la prévention des risques, etc.

A des fins de présentation la plus complète possible pour le public un focus est fait, dans la présente partie sur les aspects soins aux animaux et hygiène. La description de l'organisation de l'équipe et des tâches confiées à chaque membre du personnel sont détaillés au chapitre 4.9.2.

### 4.5.1. ALIMENTATION DES ANIMAUX

#### 4.5.1.1. Nourriture

Les repas des animaux seront confectionnés dans la cuisine dédiée du bâtiment de service. Ils seront servis dans les loges des animaux, via des planches repas, à n'importe quelle heure de la journée afin d'éviter de donner des repères aux animaux.

La nourriture servira aussi de récompense, notamment lors des séances de médical-training. A titre indicatif, chaque animal mange en moyenne une quantité de nourriture équivalente à 2,5% de son poids.

Les ursidés mangeront occasionnellement de la viande et aucuns rapaces présents ne mangent de fruits et légumes.

#### 4.5.1.2. Eau des animaux

L'eau des animaux sera changée tous les jours. Certains animaux auront dans leur espace dédié, des bassins comme chez les ursidés et les tigres.

A titre indicatif, un animal boit en moyenne 60 ml/kg/jour.

### 4.5.2. MESURES D'HYGIENE

#### 4.5.2.1. Mesures générales pour le personnel

Le port de gant à usage unique sera obligatoire lors des séances de nettoyage, manutention des animaux et contact avec l'alimentation. Chaque salarié possédera une paire de gant de manutention. Enfin des gants de contention seront disponibles à la clinique vétérinaire selon la nécessité. Des points d'eau seront accessibles en différents points du parc pour se laver les mains. Des gels antiseptiques seront présents en permanence dans tous les véhicules zoologiques.

#### 4.5.2.2. Nettoyage et désinfection des abris et loges d'isolement

##### Mammifères

Les enclos des animaux seront nettoyés tous les jours par un ramassage des restes alimentaires, des selles et des litières souillées. Les abreuvoirs automatiques seront nettoyés tous les jours ainsi que les gamelles d'eau des enclos. Les enclos seront désinfectés (les abris et les lieux de déjection) deux fois par an après la vermifugation.

ECOZONIA comportera quatre types de structure pour isoler les animaux :

- Des loges de nuit volière avec de la litière naturelle serviront à isoler les animaux au moment du repas ou dans des cas particulier (mise bas, soins, etc.). Les planches repas seront nettoyées tous les jours. Elles seront désinfectées après le nettoyage une fois par semaine avec de la javel et une fois par mois au VIRKON. Une fois par an les litières des abris seront complètement renouvelées (couche de calcaire et de Mulch). Les loges de nuits qui serviront à l'isolement d'un ou de plusieurs animaux seront nettoyés tous les jours par le ramassage de la litière souillée. Avant et après la période d'isolement, la loge de nuit sera désinfectée au VIRKON. Ce type de structure sera utilisé essentiellement pour les grands félins et le carcajou.
- Des cages de nuit avec une dalle en béton seront utilisées pour isoler les ursidés lors du nettoyage de l'enclos par exemple. Elles seront nettoyées avec du pronature tous les jours, désinfectées une fois par semaine à la javel et au virkon dilué à 1% une fois par mois.
- Des catiches en bois seront utilisées pour les « petits » carnivores en volière ou dans les enclos à immersion. Elles seront en général surélevées et remplies d'une couche de copeaux et de paille. La litière souillée sera enlevée et remplacée dès que nécessaire. La catiche sera démontée, nettoyée et désinfectée au virkon deux fois par an.
- Les terriers des canidés seront des bâtiments en béton composés d'un bac d'un mètre cube remplis de terre. Ils seront désinfectés deux fois par an au virkon. Le terrier sera vidé et désinfecté par de la chaleur une fois par an.

##### Rapaces

Le nettoyage des volières se fera par ramassage manuel quotidien des plumes, pelotes de rejection, reste de nourriture et fientes. Le sol des volières sera ratissé et arrosé de manière à assurer un brassage du gravier.

Une désinfection totale des volières se fera tous les 15 jours. Les parois, roches, perchoirs, tablettes et le sol seront traités au Virkon ou F10 alternativement. Cette désinfection se fera volière vide. Pour la volière de reproduction, le nettoyage sera plus espacé lors des périodes de reproduction et reporté en cas de présence d'œuf au nid afin de garantir la tranquillité des oiseaux.

#### 4.5.2.3. Hygiène de la boucherie

La boucherie (lieu de la préparation des rations alimentaires) sera nettoyée une fois par jour et désinfectée à la javel une fois par semaine de préférence le jour de jeûne. Le port de gants en cottes de maille, de gants à usage unique ainsi qu'une tenue réglementaire (blouse de boucherie) seront obligatoires. Le lavage des mains sera obligatoire avant et après la préparation des rations alimentaires. Un pédiluve sera placé à l'entrée de la cuisine. Les chambres positives et négatives seront contrôlées quotidiennement. La chambre positive sera nettoyée une fois / semaine.

#### 4.5.2.4. Nettoyage et désinfection des bâtiments de quarantaine

Les animaux qui arriveront dans le parc resteront, si nécessaire, au moins 30 jours en quarantaine. Seul le personnel autorisé pourra entrer dans les locaux. Ces zones de quarantaine sont prévues aussi bien pour les rapaces que pour les carnivores elles sont situées à proximité directe du bâtiment de service comprenant la salle d'autopsie et la clinique pour les soins vétérinaires.

Tous les animaux entrant sur le parc, présentant des symptômes particuliers, susceptibles d'être contagieux, iront en zone de quarantaine. Cette zone de quarantaine permettra aux spécimens recueillis et/ou susceptibles de contracter des maladies d'éviter toutes contaminations au sein du parc.

Dans la zone de quarantaine prévue pour les carnivores, des vides sanitaires seront prévus pour chaque container accueillant des animaux. Les eaux usées du bâtiment iront dans une cuve étanche ; un rejet n'étant autorisé vers un système d'assainissement autonome qu'après contrôle de l'innocuité des eaux. Cette cuve de récupération des eaux des eaux usées sera désinfectée après chaque sortie d'animaux.

Une volière de quarantaine sera construite et la mise en quarantaine d'un oiseau se fera sur conseil du vétérinaire rattaché au parc. Une désinfection sera faite avant l'entrée et après la sortie du rapace. Ces mouvements d'oiseaux se feront aussi sur conseil du vétérinaire rattaché au parc.

Une procédure stricte sera suivie concernant les locaux de quarantaine :

##### Procédure en fin de quarantaine :

- Évacuation de la litière dans le bac à fumier dans le cas où l'animal ne présente aucun signe de maladie contagieuse sinon incinération par une société spécialisée ;
- Élimination des résidus ;
- Nettoyage du container de quarantaine et du matériel utilisé au sein des installations de quarantaine au karsher avec un dégraissant désinfectant ;
- Rinçage à l'eau ;
- Désinfection de l'ensemble du container au VIRKON dilué à 1% ;
- Trempage du matériel utilisé pendant la durée de la quarantaine et pour le nettoyage au VIRKON dilué à 1% pendant 2 heures minimum ;
- Vide sanitaire d'au moins 7 jours avant l'introduction d'un autre animal.

#### 4.5.2.5. Nettoyage et désinfection après une autopsie

En cas de décès d'un spécimen, une autopsie sera conduite par le vétérinaire. Une procédure stricte sera suivie concernant la salle d'autopsie après opération.

##### Procédure après une autopsie :

- Évacuation de la dépouille de l'animal dans un sac poubelle doublé vers le congélateur ;
- Élimination des résidus par brossage ;
- Nettoyage de la paillasse avec un détergent désinfectant ;
- Nettoyage du sol du local vétérinaire avec le DDP35 (dégraissant désinfectant polyvalent 35 de PurOdor) ;
- Rinçage du DDP35 ;
- Désinfection de l'ensemble de la paillasse et du sol au VIRKON dilué à 1 % ;
- Trempage du matériel utilisé pendant l'autopsie et pour le nettoyage au VIRKON dilué à 1% pendant 2 heures minimum.

Note relative aux produits : Les opérations de désinfection s'effectueront au moyen de VIRKON (désinfectant bactéricide, fongicide et virucide), produit présentant le double avantage de ne pas nécessiter de rinçage et par conséquent de ne pas créer d'effluent à traiter. Le DDP35, uniquement utilisé après autopsie nécessite quant à lui un rinçage. Tel que précisé dans l'analyse des impacts, les eaux de nettoyage sont collectées dans un réseau spécifique et une fosse de stockage pour analyse avant tout rejet dans le milieu naturel ou pompage par une société spécialisée si nécessaire.

Note relative aux déchets : La gestion des déchets issus de ces différentes mesures d'hygiène est détaillée dans le chapitre correspondant de l'évaluation environnementale.

### 4.5.3. PREVENTION DES SOINS

Les maladies courantes chez les animaux, et en particulier les félins, est la toxoplasmose. Les félins sont des proteurs sains de la toxoplasmose. Des contaminations sont alors susceptibles de survenir en absence de traitement adéquat. Certaines espèces, comme les loups et les ours, partageront un enclos pouvant entraîner des contaminations d'une espèce à une autre.

Certains agents pathogènes peuvent être transmis à l'Homme par le biais de léchure, contact avec l'espèce porteuse, morsures, etc. C'est le cas de la toxoplasmose qui peut s'avérer dangereuse pour les femmes enceintes.

#### 4.5.3.1. Suivi vétérinaire

Conformément à la réglementation des parcs animaliers en vigueur, ECOZONIA bénéficiera des soins du docteur vétérinaire, Julie Poujol basé à Cases-de-Pène et qui sera investie du mandat sanitaire instauré par l'article L.221-11 du Code Rural, pour le contrôle régulier de l'état de santé des animaux. Le contrôle sera mensuel et les interventions se feront dès que nécessaire. Elle sera également chargée, conjointement avec la direction d'ECOZONIA, de la mise en œuvre et du contrôle des programmes de prévention des maladies animales, des zoonoses et d'une manière générale de la prophylaxie et des traitements.

Sous le contrôle et l'approbation du docteur Poujol, la direction d'ECOZONIA tiendra à jour et conservera pendant une période minimale de 10 ans un dossier sanitaire tenu conformément à la réglementation des parcs animaliers en vigueur.

Le Docteur Lerocher Céline, spécialisée en faune sauvage et basée à Londres assurera un soutien logistique au docteur Poujol. Elles assureront conjointement deux visites annuelles en plus des visites de contrôle mensuel.

#### 4.5.3.2. Vaccination et vermifuge

Selon l'espèce, la densité des animaux et la prophylaxie, les vermifugations seront plus ou moins espacées. La plupart du temps, deux vermifugations par an sont nécessaires, sauf pour les espèces sensibles comme le Manul (Chat de Pallas). Dans tous les cas, des analyses coproscopiques seront effectuées entre deux traitements. Les vermifuges sont administrés soit, par injection soit, par voie orale. Dans ce second cas, des produits conditionnés de préférence seront utilisés sous forme de pâte au lieu des liquides. Ils sont en effet plus simples à camoufler dans la viande. Le jour du vermifuge, la ration alimentaire est diminuée au minimum afin que chaque individu absorbe correctement ses comprimés. La période de traitement varie de 1 à 3 jours selon les produits utilisés. Le choix des produits revient au service vétérinaire.

L'intérêt et l'efficacité de la vaccination des animaux non domestiques en parc zoologique sont fortement discutés. Les espèces sensibles, comme le guépard, le manul, le chat des sables seront vaccinées tous les ans. L'injection sera réalisée uniquement par les vétérinaires soit, en cage de contention soit par fléchage. Lorsque de nouveaux spécimens arriveront, la date de vaccination sera synchronisée avec celle des individus déjà présents.

Le choix de la vaccination reviendra au service vétérinaire.

#### 4.5.3.3. Medical training

Le médical training (ou entraînement médical) permet de limiter le stress lors des soins mais aussi d'occuper les animaux (enrichissement). Il sera pratiqué au quotidien sur toutes les espèces de carnivores présentes à ECOZONIA.

Il doit être méthodique et structuré. Tous les membres de l'équipe utiliseront les mêmes termes, les mêmes gestes, les mêmes outils et la même méthode. Il est basé sur le renforcement positif et suit des règles strictes et logiques, mais libres de modifications. Les séances de médical training suivront la méthode de Karen Pryor.

Il sera attribué dès le début des programmes d'entraînement un nombre défini d'espèces à chaque entraîneur. Une fois les premiers comportements acquis, il sera inclus, de manière progressive, de nouvelles personnes ce qui permettra un travail plus général de chacun au sein du parc.

Le training médical doit permettre dans une première phase :

- un contrôle visuel de toutes les parties de l'animal ;
- de faciliter l'administration des traitements ;
- une diminution du stress lié à la présence du soigneur ;
- une stimulation positive de l'animal ;
- une cohésion au sein de l'équipe ;

#### Chez les félins (tigre, lynx, chat léopard et panthère)

Ils sont assez impatients et distants, ce qui implique un suivi méticuleux des rations alimentaires de manière à conserver un intérêt pour la récompense proposée. Pour les mêmes raisons, les séances seront courtes et très positives de manière à conserver un attrait aux entraînements et éviter des refus. Il sera possible d'effectuer 2 séances journalières lors d'acquisition de comportements difficiles ou de stress et n'en proposer qu'une dans le cadre d'un apprentissage normal ou pour des raisons de service. Il peut être envisagé la prise de sang en prévoyant des installations adéquates (passe queue par exemple).

#### Chez les animaux vivant en meute (loup et dhole)

Les objectifs peuvent être axés sur une gestion plus globale des individus. En effet, il peut s'avérer délicat et contre nature d'individualiser le travail (rapports hiérarchiques, grandes différences dans les caractères individuels...). Le travail pourra être basé sur le positionnement des individus dans l'enclos et une « socialisation » visant à faciliter le contrôle visuel et l'administration des traitements. En envisageant une installation spécialisée, il peut être envisagé par la suite une contention en sas individuel par passage en couloir et un travail plus individualisé.

#### Chez les ours, les mustélidés et le chien viverrin

Ce sont des espèces plutôt actives et « gourmandes », l'entraînement peut être divisé en plusieurs séances journalières en fonction des rythmes biologiques (pic d'activité, variation saisonnière, etc.) et des objectifs à atteindre. De même que chez les félins, la prise de sang est envisageable chez les ursidés.

Pour les petits mustélidés, il pourra être envisagé une rentrée en cage de transport volontaire (visite vétérinaire, départ, etc.).

Il peut être nécessaire d'effectuer des pauses dans l'entraînement d'un à plusieurs jours en réponse à une lassitude. Dans tous les cas l'entraînement médical sera inclus dans un programme d'enrichissement global en complément d'enrichissements « traditionnels ».

## 4.6. OUVERTURE ET FREQUENTATION

ECOZONIA ouvrira au printemps 2020. Il constituera le 4<sup>ème</sup> parc animalier du département et le 2<sup>ème</sup> à être ouvert à l'année avec la réserve africaine de Sigean et le seul spécialisé dans les prédateurs.

L'amplitude horaire sera variée sur l'année mais pourra atteindre 9h – 20h30 en période estivale. Le nombre de visiteurs prévisionnel est le suivant.

☞ Tableau : Fréquentation attendue (à la fin des différentes phases)

Phase	Années	Nombre de visiteurs
<b>Phase 1</b>	<b>2020 – 2021</b>	<b>60 000 – 70 000</b>
Phase 2	2022 – 2024	80 000 (en adéquation avec la capacité du parking)
Phase 3	2025 – 2031	
Phase 4	2032 – 2035	

## 4.7. DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

ECOZONIA saura s'insérer et participer au développement de l'activité économique de ce secteur du département tant sur le plan touristique en devenant un nouveau pôle d'attraction que sur les interactions avec les autres acteurs économiques et de service dont le parc dépendra.

Des partenariats sont ou seront ainsi mis en place avec la clinique vétérinaire de Cases-de-Pène, le Château de Jau, le Musée de Tautavel, Castel Fizel, le TPCF, le chef étoilé du restaurant La Coopérative de Bélesta, etc.

## 4.8. CHANTIER

### 4.8.1. IMPLANTATION

Les terrains de projet ont fait l'objet d'un relevé précis par un cabinet de géomètre, ce travail préalable étant indispensable aux choix d'implantation des différents cheminements, des enclos et bâtiments composant le parc animalier. Cette campagne de relevé géomètre s'est déroulée durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

### 4.8.2. DEFRIQUEMENT

#### 4.8.2.1. Objet des zones à défricher

Pour chacune des phases de projet, la première étape avant réalisation des travaux est l'étape de défrichage. Celle-ci correspondra à l'emprise brute de tous les cheminements (3 m de largeur), aux bâtiments et aux zones de sécurité. Pour certaines espèces et certains types d'enclos, il est nécessaire d'éviter que les animaux puissent utiliser des appuis pour passer les clôtures. C'est notamment le cas des tigres, lynx, ours, lion, guépard, etc. A cet effet, au sein de chacun des enclos, une bande dite « zone de sécurité » sera maintenue déboisée sur 4 m de profondeur (sauf au sein des petits enclos volières dont le toit est grillagé et qui ne nécessitent donc pas cette bande de protection). Certains des animaux sont soit en volières (grillagées sur le dessus ; ex. Panthères de l'Amour, Putois de Sibérie, Caracal), soit ne présentent pas de propension particulière à grimper (ex. Lycaon, Hyène tachetée ou rayée, Âne, etc.).

Entre les enclos et certaines portions du cheminement (distance de 1,5 m), un état déboisé sera maintenu afin de conserver des espaces de vision. Pour certains enclos et notamment l'enclos des loups, a contrario un boisement de jeunes pins autochtones sera maintenu et entretenu entre le cheminement et l'enclos sur certaines parties.

Le défrichage s'effectuera en grande partie manuellement, assisté par des petits engins et notamment une unité de broyage mobile, le broyat étant laissé sur place. Certains des plus gros éléments (troncs, souches), seront utilisés pour constituer des abris dans les enclos, des éléments de décors et mobilier, etc.

En concertation avec la DDTM (Service Forêt) après visite sur site, une demande d'autorisation de défrichage est déposée en parallèle mais ne peut porter que sur la phase 1 du projet. Les défrichements sur les phases 2, 3 et 4 ne peuvent être autorisés plusieurs années à l'avance. Ils sont néanmoins pris en compte précisément pour l'évaluation environnementale du projet dans sa globalité.

☞ Tableau : Objet des zones à défricher

Poste	Phase 1	Phases ultérieures (2, 3 et 4)	Total
Enceinte générale	7 448 m <sup>2</sup>	2 565 m <sup>2</sup>	10 013 m <sup>2</sup>
Enclos (bande de sécurité)	8 179 m <sup>2</sup>	7 431 m <sup>2</sup>	15 610 m <sup>2</sup>
Structures d'isolement	907 m <sup>2</sup>	869 m <sup>2</sup>	1 776 m <sup>2</sup>
Cheminements créés	6 838 m <sup>2</sup>	5 593 m <sup>2</sup>	12 431 m <sup>2</sup>
Espaces dégagés pour la vision et structures associées (pergolas, affûts)	2 703 m <sup>2</sup>	2 540 m <sup>2</sup>	5 243 m <sup>2</sup>
Bâtiments (lodges, bâtiment de service, etc.) et espace autour du bâtiment de service	3 038 m <sup>2</sup>	2 097 m <sup>2</sup>	5 135 m <sup>2</sup>
Assainissements autonomes	118 m <sup>2</sup>	76 m <sup>2</sup>	194 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>29 231 m<sup>2</sup></b>	<b>21 171 m<sup>2</sup></b>	<b>50 402 m<sup>2</sup></b>

☞ Photo : Exemple de boisement du secteur (Pins d'Alep)



#### 4.8.2.2. Parcellaire défriché

Le détail des surfaces par parcelles est uniquement donné dans le cadre de l'autorisation de défrichement qui ne pourra porter que sur la phase 1. Ce détail parcellaire pour les autres phases n'est pas utile pour l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement.

☞ Tableau : Détail du parcellaire et de la surface défrichée (phase 1)

Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )
334	430	385	85	420	227
339	1 358	386	1137	421	192
340	1 309	387	215	422	602
346	1 533	388	88	424	351
347	1 503	390	227	434	662
348	5 027	392	147	435	6
378	457	393	76	436	61
379	251	394	82	437	641
380	1 796	416	346	438	1613
381	394	417	751	439	735
382	303	418	92	440	4 528
383	251	419	258	658	26
384	301			Cadastré en Chemin	315
				<b>Total</b>	<b>28 376</b>

Note : L'ensemble du parcellaire relève de la section B de la commune de Cases-de-Pène

**Note2 : Les surfaces indiquées sont uniquement les surfaces défrichées. La différence avec le tableau précédent relève d'une superposition de certaines surfaces, le mode d'établissement des surfaces dans le présent tableau étant le plus précis.**

Note 3 : Aucune des parcelles ne relève du Régime Forestier

☞ Carte : Plan de défrichement sur fond IGN (Phase 1 et Toutes phases)

☞ Carte : Plan parcellaire de défrichement (Phase 1 et Toutes phases)

Le total des surfaces défrichées est de 28 376 m<sup>2</sup> en décompte parcellaire. Il s'agit principalement de boisements de pins d'Alep et de faciès pré forestiers (garrigues à romarin, matorral à oliviers et lentisques).

Aucune trace résiduelle d'un quelconque incendie n'a par ailleurs été observée lors des investigations de terrain. A la connaissance de la commune de Cases-de-Pène interrogée par le pétitionnaire, les terrains d'accueil du par cet objets du défrichement n'ont jamais été parcourus par un incendie.

#### 4.8.2.3. Compensation

En cohérence avec les besoins du massif en termes de protection vis-à-vis de l'incendie, en compensation du défrichement, plutôt qu'un reboisement, il a été proposé et retenu la mise à disposition d'une citerne incendie de 30 m<sup>3</sup> dans le massif proche. Cette citerne incendie sera très probablement située en bordure de massif au Nord-Ouest du projet, avoisinant directement une aire de retournement utilisée par les chasseurs et compatible avec le gabarit des camions de lutte contre l'incendie en massif forestier.

#### 4.8.3. CHEMINS

Le cheminement existant sera conservé en l'état, sans modification de son tracé ou de ses abords. Il présente une largeur voisine de 4 m, suffisante pour l'accès des secours et le passage d'engins en sens unique. Les autres chemins d'accès constitués seront les chemins définitifs, qui serviront aussi bien au chantier qu'à la phase d'exploitation (visiteurs, véhicules). Leur tracé a ainsi été défini pour permettre l'accès à des engins de chantier de gabarit réduit (moins de 3 m) mais néanmoins suffisant pour effectuer le chantier (cf. chapitre suivant). La liaison de ces cheminements avec la voie existante permettra aux engins de chantier d'évoluer en sens unique et donc d'éviter tout croisement ou manœuvre ou de nécessiter un empiètement pour la circulation en dehors des chemins.

#### 4.8.4. POSE DE CLOTURES

##### 4.8.4.1. Enceinte générale

La clôture ceinturant le parc présentera une hauteur de 3 m ; elle sera composée d'un grillage de couleur noire en maille de 10 cm x 10 cm enterré en partie basse. L'objectif de cette clôture est de prévenir les intrusions de gros mammifères. Le linéaire correspondant pour la première phase sera de 1,9 km et de 650 m supplémentaires pour intégrer le Parc W du Niger (phase 3) ; de part et d'autre de ce linéaire, sur 2 m, un défrichement sera nécessaire. La pose des clôtures composant l'enceinte générale du parc nécessitera la réalisation d'une tranchée de 20 cm et l'implantation de pieux. Des moyens d'encombrement et d'ampleur analogues à une minipelle seront suffisants, la bande défrichée de 4 m étant suffisante pour le passage de ce type de véhicules à chenilles.

##### 4.8.4.2. Enclos

La clôture des enclos sera adaptée (profondeur des fondations, hauteur des clôtures) aux espèces, l'objectif étant de prévenir la fuite de spécimens. C'est pour les canidés (loups notamment) qu'elle sera la plus conséquente avec la constitution d'un fossé de 1 m de large sur 1 m de profondeur (sauf si roche rencontrée avant). Sur cette fondation, la clôture sera montée à 4 m (hors retour).

Pour certaines espèces, l'enclos sera sous la forme d'une volière (structure grillagée y compris le « toit » de l'enclos constitué en filet acier) (Panthères de l'Amour, Martres à Gorge Jaune, etc.) ; les arbres au sein seront rabattus sur les hauteurs correspondant aux volières.

La mise en place de l'ensemble de ces enclos sera effectuée au moyen de pelles de petit gabarit et de nacelles pour le travail en hauteur.





5, Allée des Villas Amiel  
66000 PERPIGNAN - FRANCE  
Tél:04.68.82.62.60 Fax:04.68.68.98.25  
Siège social - 40, Rue Courtelaine 66000 PERPIGNAN

18 - NG - 788 - B

**ECOZONIA**  
**Parc Animalier - Cases-de-Pène (66)**  
**DEFRICHEMENT - LOCALISATION**  
**Phase 1**

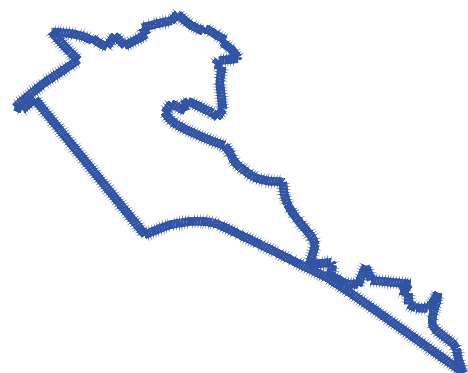
Réf.: IGN - Echelle 1/25000°



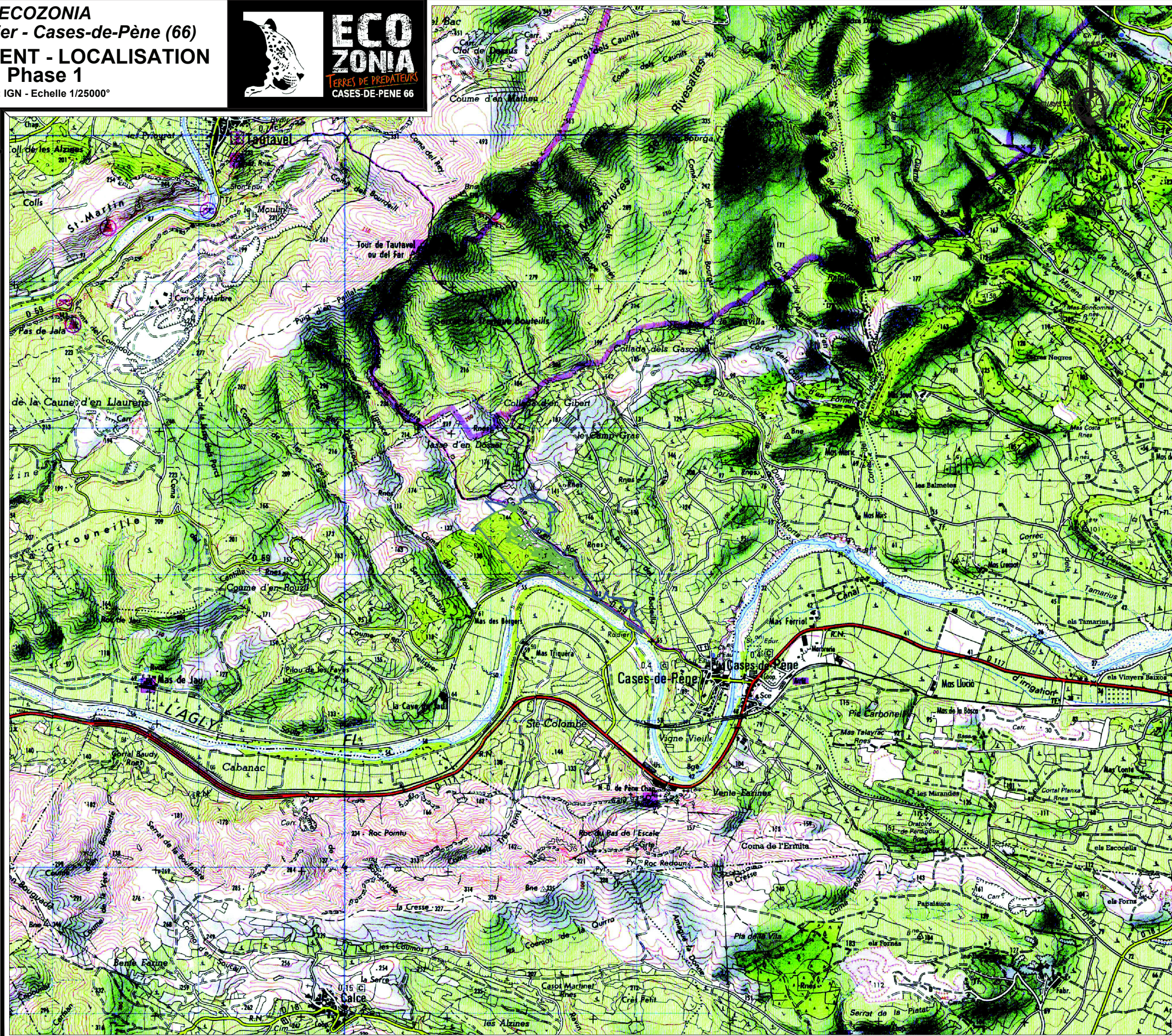
**ECOZONIA**  
**FERRERES DE PREDATEURS**  
**CASES-DE-PENE 66**

**Légende**

Emprise cadastrale du projet



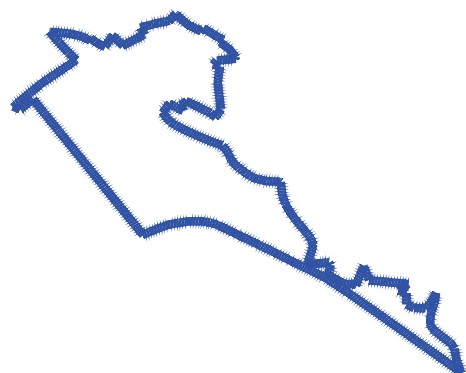
Zones à défricher (Phase 1)



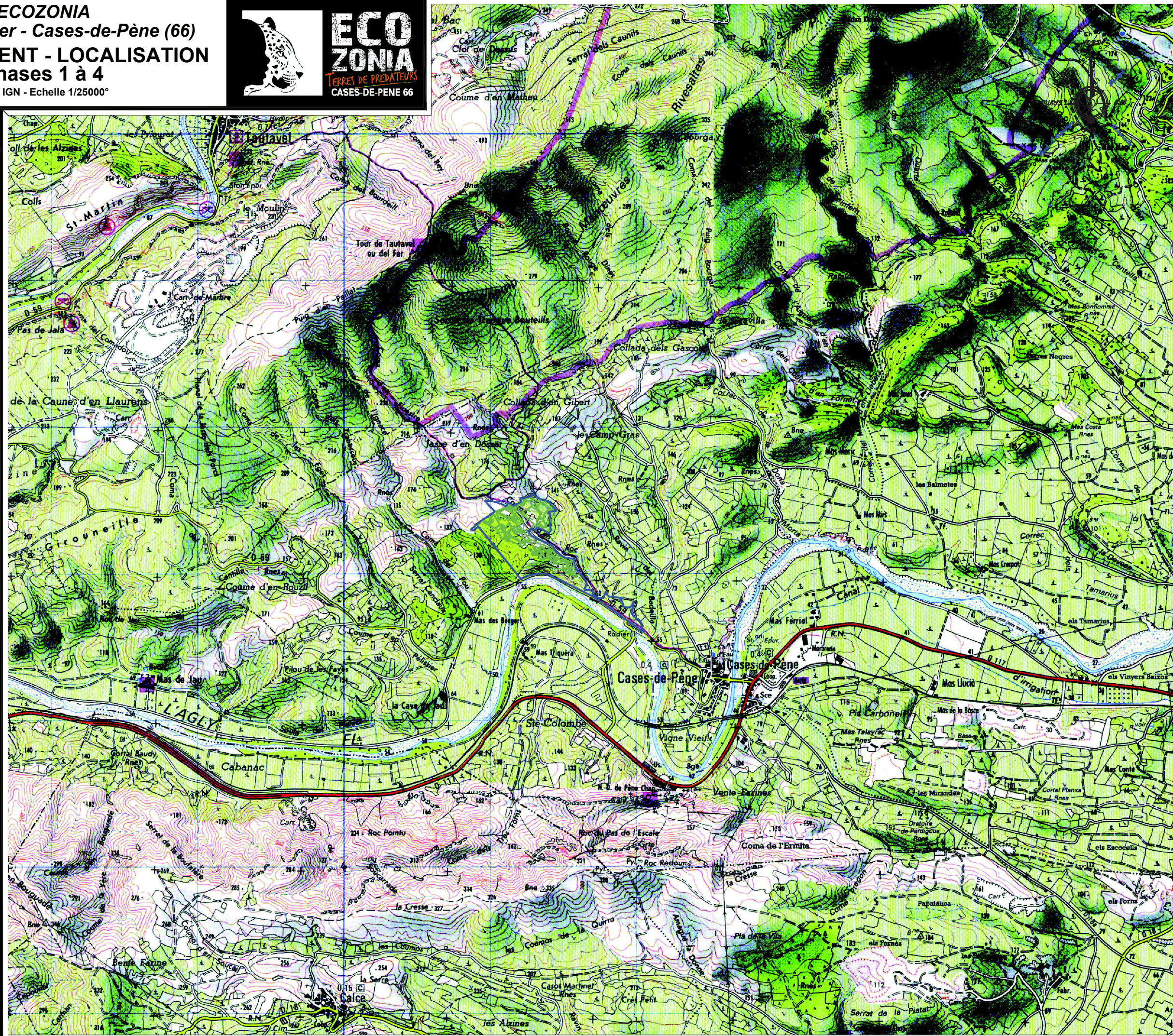


**Légende**

Emprise cadastrale du projet

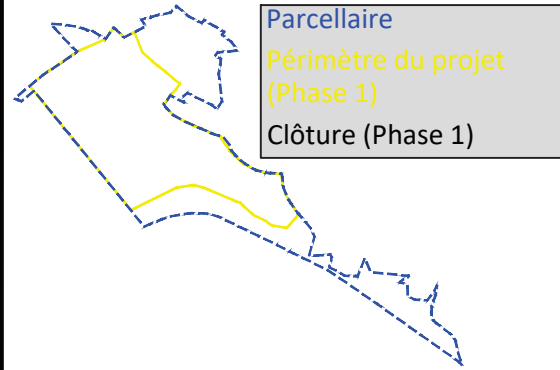


Zones à défricher (Phases 1 à 4)



**Légende**

Limites

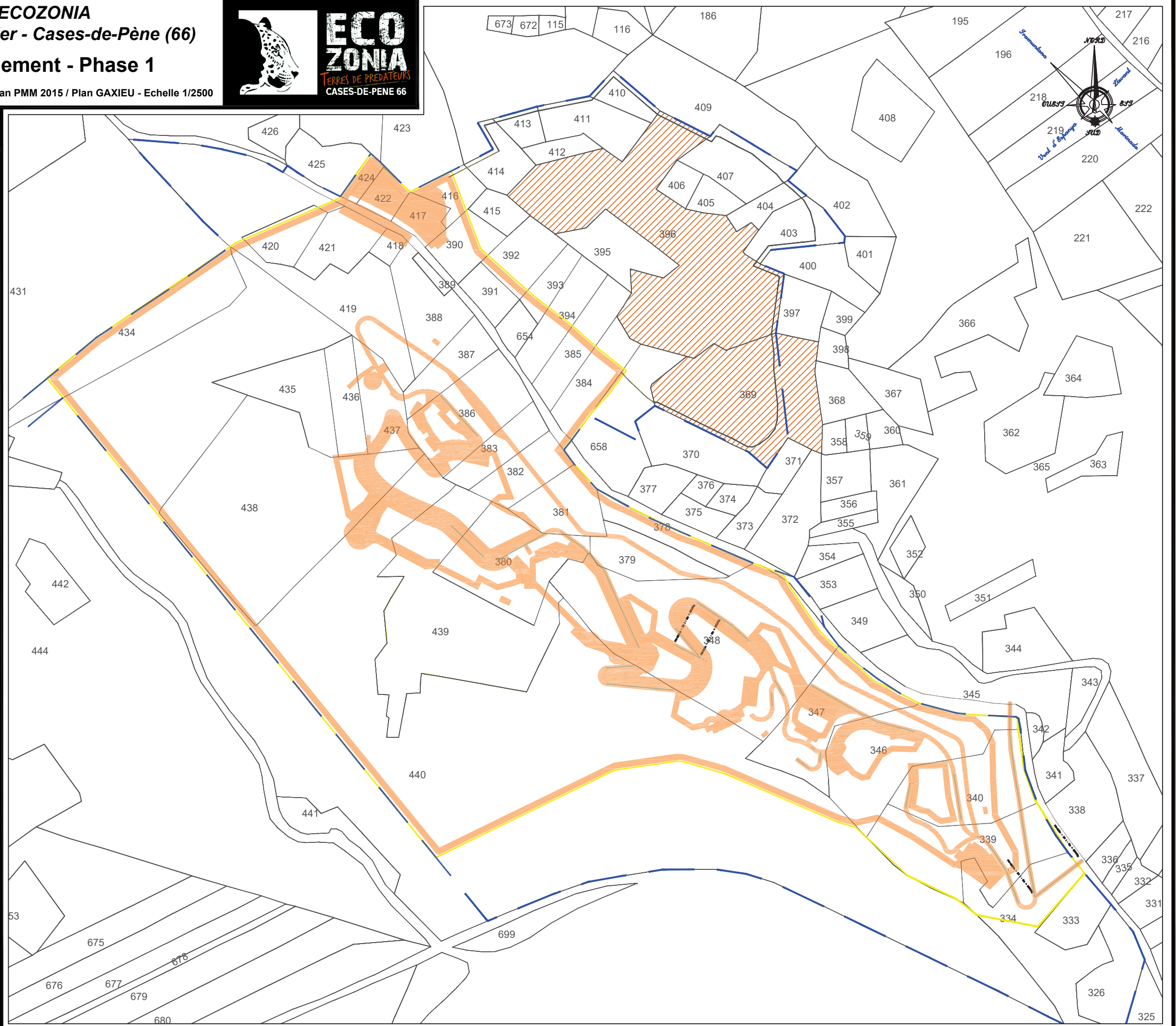


- Parcellaire
- Périmètre du projet (Phase 1)
- Clôture (Phase 1)

Secteurs défrichés



Parcellaire en régime forestier





5, Allée des Villas Amiel  
66000 PERPIGNAN - FRANCE  
Tél: 04.68.82.62.60 Fax: 04.68.68.98.25  
Siège social : 40, Rue Courteline 66000 PERPIGNAN

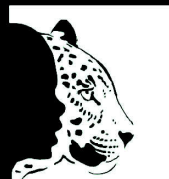
18 - NG - 788 - C

**ECOZONIA**

**Parc Animalier - Cases-de-Pène (66)**

**Défrichement - Toutes phases**

Réf.: Extrait orthophotoplan PMM 2015 / Plan GAXIEU - Echelle 1/2500



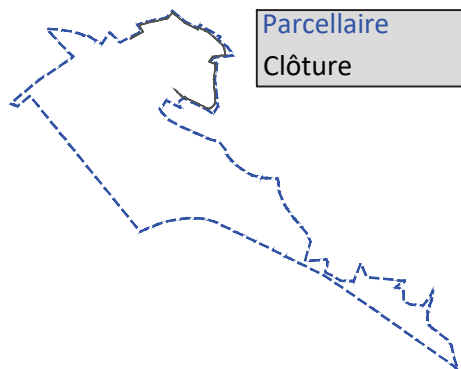
**ECOZONIA**  
TERRES DE PREDATEURS  
CASES-DE-PENE 66

**Légende**

Limites

Parcelle

Clôture



Secteurs défrichés



Parcelle en régime forestier

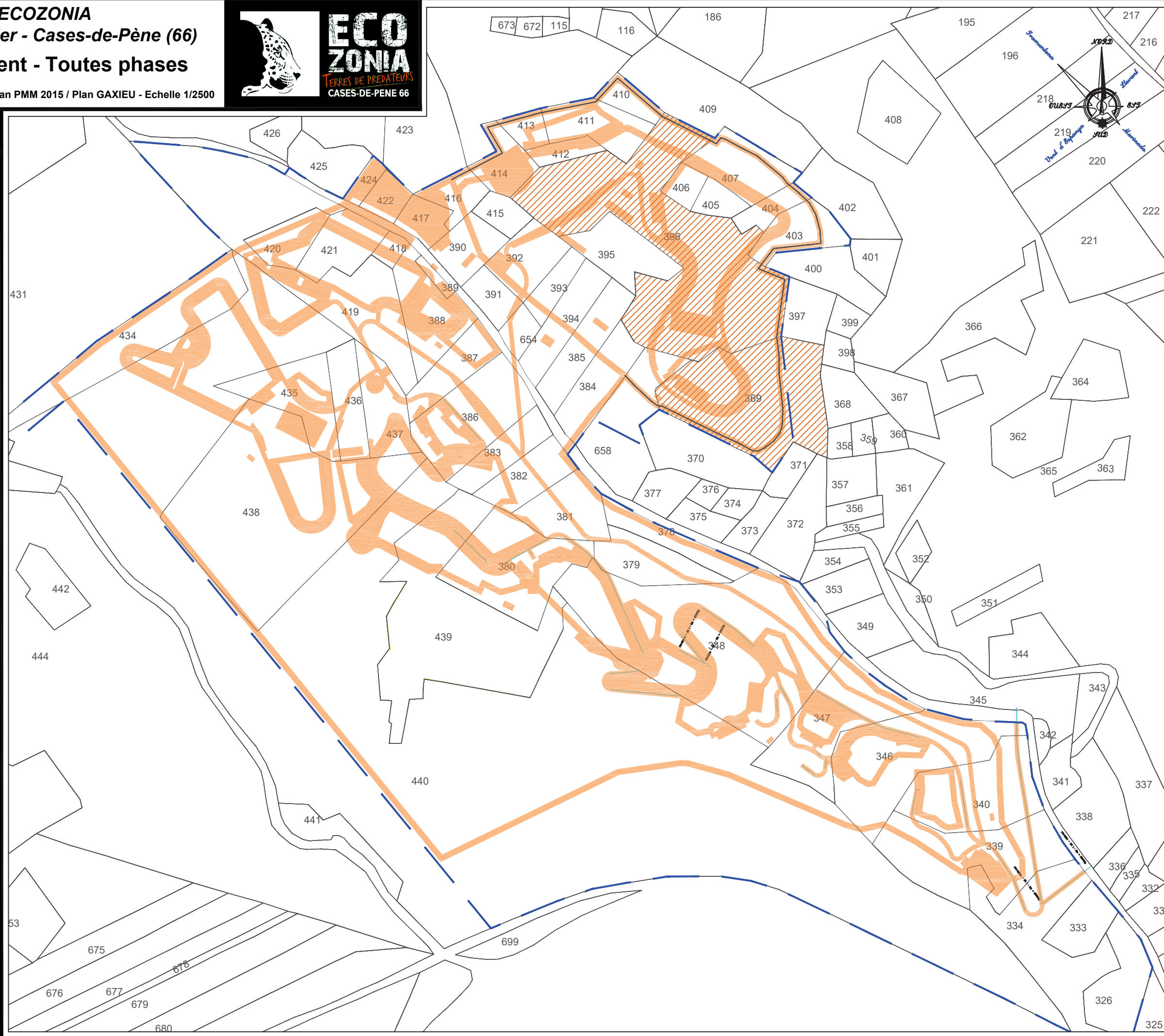
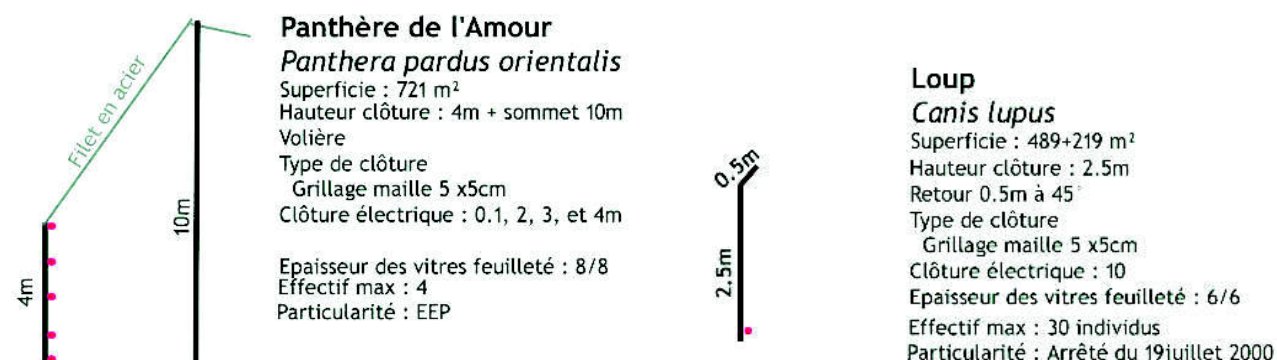


Figure : Exemple de clôtures



#### 4.8.5. CONSTRUCTIONS

Les constructions seront limitées en cohérence avec le nouveau règlement d'urbanisme attribué au parc animalier, effectuées avec des matériaux classiques (bois, béton, pierre naturelle locale) et les moyens nécessaires limités également en conséquence.

En dehors du bâtiment de service (plus important en termes de surface au sol) qui développera 420 m<sup>2</sup>, la plupart des autres bâtiments (écolodges, blocs de l'espace d'accueil) font moins de 130 m<sup>2</sup>. Il est en particulier rappelé que les espèces ne requièrent pas la réalisation de bâtiments en « dur » en dehors des ours.

Le projet pourra également comporter deux vivariums de 600 m<sup>2</sup> dépendant de l'obtention des certificats de capacité correspondants. Ces vivariums seraient construits en fins de phase 3 et 4, intégrés à l'écozone du Parc W du Niger et à l'écozone du Plateau de Shan.

#### 4.8.6. RESEAUX

Les réseaux nécessaires au projet seront les réseaux d'alimentation en eau potable, le réseau électrique et le réseau téléphonique. Ces réseaux seront disposés sous les chemins sans nécessité de création de tranchées et d'emprises supplémentaires.

Les réseaux d'assainissement seront de fait limités par le recours à de l'assainissement autonome au plus près des emprises assainies. Le mode épuratoire retenu est la phytoépuration, sans par conséquent de nécessité de moyen d'intervention plus importants que ceux prévus pour les autres postes de travaux.

#### 4.8.7. DEBROUSSAILLAGE/ELAGAGE PREALABLES

Afin d'éviter qu'un arbre n'endommage une clôture, dans le sens du vent dominant (Tramontane), la hauteur des arbres sera limitée à la distance à la clôture. Des travaux d'élagage, d'éclaircissement, de débroussaillage seront conduits à cet effet sans pour autant porter atteinte à la destination forestière des terrains (non considéré comme du défrichement). Cet état de débroussaillage et de hauteur des arbres fera l'objet d'un maintien dans le temps par des entretiens réguliers. Les dispositions particulières prévues pour le débroussaillage (dispositions légales et dispositions complémentaires) s'inscrivent dans un objectif de maîtrise du risque incendie ; elles sont décrites, avec les autres mesures plus précisément dans le chapitre 8.5.1 dédié.

Les moyens prévus pour les opérations de débroussaillage et d'élagage seront des moyens manuels ; pour l'entretien dans le temps, il est prévu le recours aux chèvres catalanes dans un but également pédagogique.

#### 4.8.8. DEBLAIS/REMBLAIS

Le projet a été construit en respectant au maximum la topographie des lieux, en adaptant les cheminements, en positionnant les bâtiments sur des emplacements plans existants, etc. Pour la phase 1 qui comporte les aménagements les plus importants, un volume excédentaire de seulement 7 000 m<sup>3</sup> sera généré dont 5 000 m<sup>3</sup> pour le parking. Pour les phases 2 à 4, un excédent équivalent à celui de la phase 1 (hors parking) est attendu, soit 2 000 m<sup>3</sup>.

#### 4.8.9. BASE CHANTIER

Le terrain utilisé pour le parking servira de base chantier. Ce terrain permettra notamment l'installation d'une base de vie (sanitaires de chantier, bureaux de chantier), le stationnement des engins, leur ravitaillement et l'entreposage de matériel de chantier avant mise en œuvre ou de déchets avant évacuation. La surface disponible (6 500 m<sup>2</sup>) sera suffisante et utilisable pour les développements de chaque phase.

#### 4.8.10. RECAPITULATIF DES ENGINES UTILISES

L'ensemble des travaux s'appuiera sur des engins de chantier classiques. Leur gabarit sera limité par celui des voies de desserte et adapté aux travaux prévus. Il est en particulier important de rappeler que les mouvements de terre seront limités avec un excédent total de 7 000 m<sup>3</sup> (dont 5 000 m<sup>3</sup> pour le parking).

Le type d'engins prévus est le suivant :

- Camions-bennes type 6x4 ;
- Chargeuse de chantier ;
- Pelle de chantier ;
- Mini-pelle ;
- Tractopelle ;
- Toupie à béton ;
- Nacelles ;
- Unité de broyage de végétaux.

#### 4.8.11. DUREE

Les opérations de chantier pour la première phase se dérouleront pendant près d'un an sur 2019 et 2020. Les dates de chantier pour les phases ultérieures ne peuvent raisonnablement être définies à ce stade mais le seront dans le cadre des futurs permis d'aménager et autorisations de défrichements requises.

## 4.9. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

### 4.9.1. PORTEUR DE PROJET

Cyril VACCARO, porteur du projet travaille depuis 14 ans en parcs animaliers. Il a notamment travaillé en tant que soigneur animalier puis responsable secteur carnivores à la Réserve Africaine de Sigean et a récemment été membre de l'équipe de direction du zoo de Sanary.

#### CV de Cyril VACCARO

##### 1. Formations et diplômes

2018 : Extension du certificat de capacité à l'intégralité de l'ordre des Carnivores terrestres  
2017 : Extension du certificat de capacité à la famille des ursidés (sauf Ursus maritius) et au lycaon  
2016 : Titulaire d'un certificat de capacité pour l'élevage et la présentation au public du lion et du guépard  
2007 à 2008 : Formation secouriste du travail, armes à feu et cacès tractopelle catégorie 4  
1994 : DEUST (Bac+2) – Gestion de la faune, des espaces naturels, des pollutions et des déchets, 3ème de sa promotion  
BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)

##### 2. Expérience professionnelle :

2017 : Membre de l'équipe de direction du zoo de Sanary  
2014 : Co-responsable France du monitoring du lion africain pour l'EAZA  
Développement de la journée mondiale du lion en France  
2010 : Responsable secteur carnivores à la Réserve Africaine de Sigean  
2005 : Soigneur animalier carnivores à la Réserve Africaine de Sigean  
2004 : Aide soigneur animalier carnivores à la Réserve Africaine de Sigean  
Soigneur animalier à la Vallée des Tortues de Sorède (Mars et Avril)  
1998 : Technico-commercial dans une société de communication  
1997 : Auto-entrepreneur, animateur en parc animalier  
1996 : Directeur de centre de loisirs pour enfants  
1990 : Animateur en centre de loisirs pour enfants

Cyril VACCARO est titulaire des certificats de capacité pour l'intégralité de l'ordre des Carnivores terrestres attestant par conséquent des compétences pour créer et gérer un parc animalier sur la thématique des prédateurs.

↳ Annexe 02 : Certificats de capacité de Cyril VACCARO

L'équipe de projet comportera également les personnes détentrices des certificats de capacités pour la présentation de rapaces, personnes ayant notamment travaillé aux Aigles de Valmy.

La détention de ces certificats de capacité atteste d'une parfaite connaissance des espèces et notamment de leurs conditions de conservation et de présentation dans des conditions de bien-être et de sécurité tant pour les espèces elles-mêmes que pour le personnel et les visiteurs.

Ces aspects particuliers de bon fonctionnement du parc sont notamment l'un des objets de la demande d'autorisation d'ouverture d'un établissement de présentation de faune sauvage au public, instruit conjointement, le parc ne pouvant être exploité sans l'obtention de cette autorisation.

### 4.9.2. PERSONNEL DU PARC

Au moins 10 personnes seront employées par le parc en basse saison et 15 en haute saison afin d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement et le bon déroulement des visites. Ce nombre passera à terme à 19 permanents en basse saison et 25 en haute saison.

L'équipe sera également composée de deux autres soigneurs animaliers dont l'un, spécialisé rapaces et l'autre, spécialisé carnivore.

Plusieurs des futurs membres du personnel ont d'ores et déjà travaillé à l'élaboration d'ECOZONIA et sont donc déjà fortement impliqués dans le fonctionnement futur du parc ; ils sont notamment nommément désignés dans l'organigramme de fonctionnement.

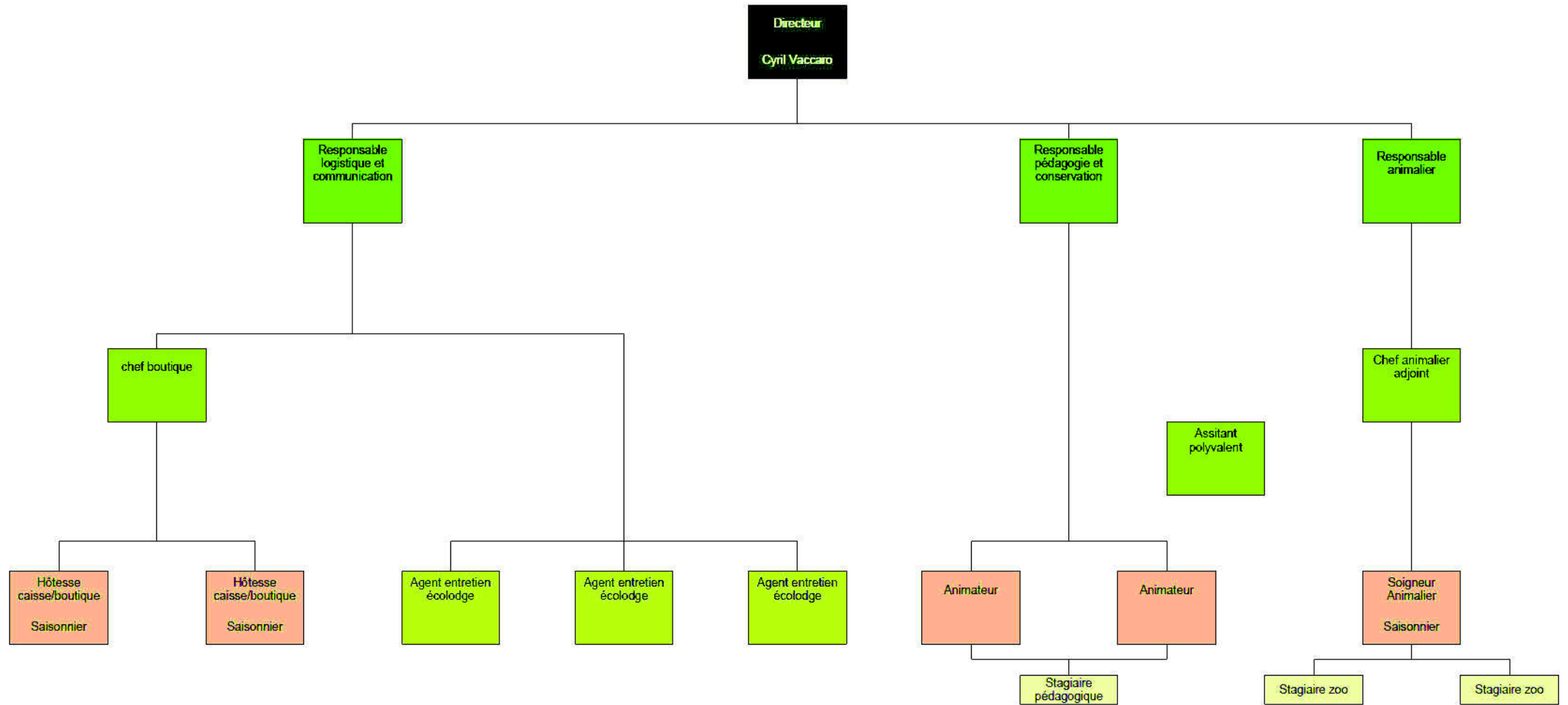
Chaque membre du personnel recevra et devra accuser réception et lecture d'une pochette d'accueil comprenant le règlement de service, le règlement intérieur, le plan de secours, le plan d'évacuation ainsi que les protocoles de sécurité et d'hygiène.

Le nombre de personnes nécessaires au bon fonctionnement d'ECOZONIA sera adapté au fur et à mesure de l'ouverture des nouvelles écozones et de l'arrivée des nouveaux spécimens. Le tableau prévisionnel suivant donne de façon précise l'effectif d'ouverture d'ECOZONIA (Kraï du Primorié hors rapaces) et en prévisionnel celui qu'il sera d'ici 15 ans avec l'ensemble des écozones ouvertes. Les tâches confiées sont précisées dans les chapitres suivants.

☞ Tableau : Personnes employées pour le fonctionnement du parc animalier

Entité	Ouverture (Phase 1)	Horizon +15 ans (Phases 1 à 4)
Espèces	12	65
Ecolodges	5	12
Directeur Général	1	1
Responsable Logistique et Communication	1	1
Responsable Pédagogie et Conservation	1	1
Responsable Animalier	1	1
Soigneur Animalier	2	5
Animateur	0	1
Hôte(sse) de caisse/boutique	1	1
Entretien	3	8
<b>Total personnel permanent</b>	<b>10</b>	<b>19</b>
Soigneur animalier saisonnier	1	1
Animateur saisonnier	2	3
Hôte(sse) de caisse/boutique saisonnier	2	2
<b>Total personnel en saison haute (Avril – Septembre)</b>	<b>15</b>	<b>25</b>

☞ Figure : Organigramme de fonctionnement



#### 4.9.2.1. Le responsable logistique et communication

##### Logistique :

- Assurer la logistique des écolodges (réservation, contrôle du standing, accueil des lodgeurs, fournisseurs, etc..)
- Assurer la logistique des entrées
- Assurer la logistique de la boutique

##### Communication :

- Assurer le suivi du compte facebook d'Ecozonia et du site internet
- Organiser et gérer les plans de communication
- Accueillir et diriger les soigneurs d'un jour

##### Encadrement :

- En concertation avec la direction, encadrer et animer l'équipe d'entretien et de la boutique
- Faire appliquer les consignes validées par la direction

##### Hygiène et sécurité

- Veiller à la sécurité et à la protection de la santé du personnel placé sous son autorité, mais aussi des membres du personnel des entreprises extérieures et des visiteurs.
- Maintenir les installations en conformité avec la réglementation et le matériel en bon état de fonctionnement.
- Faire respecter les règlements et consignes en vigueur dans l'établissement.

COMPETENCE OBLIGATOIRE : trilingue (français, anglais et catalan)

#### 4.9.2.2. Le chef animalier

##### Soins quotidiens aux animaux :

- Participer à la surveillance, aux soins, à l'élevage et à l'entretien des animaux.
- Planifier et organiser les captures et mouvements d'animaux en coopération avec le vétérinaire et la direction.
- Participer à la vérification, à l'aménagement, à l'entretien et à la réalisation des enclos et autres installations animalières.
- Rédiger des rapports détaillés.
- Participer et organiser les protocoles d'entraînements médicaux.
- Élaborer des programmes d'enrichissement des comportements.
- Participer à l'établissement des procédures de sécurité et protocoles de travail.
- Gérer les stocks et le matériel lié au secteur zoologique

##### Activités autres :

- Participer aux activités pédagogiques en particulier des rencontres aléatoires avec les visiteurs (soigneur d'un jour, camp « la vie au zoo »,...)

##### Encadrement :



- En concertation avec la direction, encadrer et animer l'équipe animalière et les stagiaires
- Faire appliquer les consignes validées par la direction

##### Hygiène et sécurité :

- Veiller à la sécurité et à la protection de la santé du personnel placé sous son autorité, mais aussi des membres du personnel des entreprises extérieures et des visiteurs.
- Maintenir les installations en conformité avec la réglementation et le matériel en bon état de fonctionnement.
- Faire respecter les règlements et consignes en vigueur dans l'établissement.

#### 4.9.2.3. Le responsable pédagogie et conservation

##### Conservation :

- Assurer les suivis des programmes de conservation in situ
- Planifier et organiser des manifestations au profit de la conservation
- Gérer les fichiers zims
- Gérer le dossier EAZA en coopération avec la direction.
- Représenter Ecozonia au niveau international

##### Pédagogie :

- Organiser et gérer le programme pédagogique d'Ecozonia
- Organiser et gérer des prestations proposées aux visiteurs
- Gérer des réservations liées aux programmes pédagogiques et aux prestations (sauf Ecolodge)

##### Activités autres :

- Accueillir et diriger les soigneurs d'un jour
- Uniquement en cas d'absence du directeur et du responsable logistique, contrôler la propreté des écolodges, accueillir les écolodgeurs, assurer le service du soir et du petit déjeuner et surveillance de nuit.

##### Encadrement :

- En concertation avec la direction, encadrer et animer l'équipe pédagogique et les stagiaires pédagogiques.
- Faire appliquer les consignes validées par la direction

#### 4.9.2.4. Les soigneurs – animaliers

##### Soins quotidiens aux animaux :

- Participer à la surveillance, aux soins, à l'élevage et à l'entretien des animaux.
- Participer à la vérification, à l'aménagement, à l'entretien et à la réalisation des enclos et autres installations animalières.
- Rédiger des rapports détaillés.
- Participer et organiser les protocoles d'entraînements médicaux.
- Participer à l'élaboration des programmes d'enrichissement des comportements.



- Participer à l'établissement des procédures de sécurité et protocoles de travail.

#### **Activités autres :**

- Participer aux activités pédagogiques en particulier des rencontres aléatoires avec les visiteurs (soigneur d'un jour, camp « la vie au zoo »,...)
- Participer à l'entretien des espaces verts

#### **Encadrement :**

- En concertation avec la direction, encadrer et animer les stagiaires animaliers
- Faire appliquer les consignes validées par la direction

#### **Hygiène et sécurité :**

- Maintenir les installations en conformité avec la réglementation et le matériel en bon état de fonctionnement.
- Participer à l'entretien des espaces verts
- Faire respecter les règlements et consignes en vigueur dans l'établissement.

#### **4.9.2.5. Le soigneur polyvalent**

#### **Soins quotidiens aux animaux :**

- Participer à la surveillance, aux soins, à l'élevage et à l'entretien des animaux.
- Participer à la vérification, à l'aménagement, à l'entretien et à la réalisation des enclos et autres installations animalières.
- Rédiger des rapports détaillés.
- Participer et organiser les protocoles d'entraînements médicaux.
- Participer à l'élaboration des programmes d'enrichissement des comportements.
- Participer à l'établissement des procédures de sécurité et protocoles de travail.

#### **Activités autres :**

- Participer aux activités pédagogiques sous la responsabilité du responsable pédagogie et conservation
- Aider à la gestion des fichiers zims
- Assurer la navette entre le parking et l'entrée d'Ecozonias
- Participer à l'entretien des espaces verts
- Accueillir et diriger les soigneurs d'un jour
- Accueillir des écolodgeurs
- Assurer la gestion des caisses entrée et boutique

#### **Hygiène et sécurité :**

- Maintenir les installations en conformité avec la réglementation et le matériel en bon état de fonctionnement.
- Faire respecter les règlements et consignes en vigueur dans l'établissement.

#### **4.9.2.6. Les stagiaires – animaliers**

- Aider les soigneurs animaliers dans toutes leurs tâches ;
- Assurer le nettoyage des parties communes (parking, mobilier extérieur, vitres et allées).

#### **4.9.2.7. Les agents d'entretien**

- Entretenir les écolodges, les bureaux et les toilettes collectives
- Maintenir les installations en conformité avec la réglementation et le matériel en bon état de fonctionnement.
- Faire respecter les règlements et consignes en vigueur dans l'établissement. L'hôtesse de caisse / boutique

#### **4.9.2.8. L'Hotesse de caisse / boutique**

- Assurer la gestion des caisses d'entrée et de la boutique ;
- Assurer la mise en place de la boutique ;
- Tenir à jour les demandes de commandes ;
- Entretenir l'espace entrée / boutique ;
- Accueillir des groupes en visite libre.

#### **4.9.2.9. Les animateurs**

- Assurer toutes les animations pédagogiques, sauf les rencontres aléatoires ;
- Entretenir les parties communes (toilettes, parking, mobilier extérieur, vitres et allées).

#### **4.9.2.10. Les stagiaires – animateurs**

- Aider les animateurs dans toutes leurs tâches ;
- Assurer le nettoyage des parties communes (parking, mobilier extérieur, vitres et allées).

### **4.9.3. FINANCEMENT DU PROJET**

L'essor financier d'un tel projet n'est possible que sur la base d'un plan de financement et d'un plan de trésorerie solides. L'investissement initial permettra de lancer le projet correspond à la création de l'écozone du Kraï du Primorié et de tous les bâtiments nécessaires à l'accueil du public et au bon fonctionnement. Ce sont les recettes et les nouvelles levées de fond qui permettront ensuite de lancer les phases 2, 3 et 4.

☞ Tableau : Plan de financement simplifié

Ressources	
Investisseurs privés	2,2 M€
Caisse des Dépôts et Consignation	1,5 M€
Sociétés privées de gestion	2,0 M€
Prêts bancaires	2,5 M€
<b>Total</b>	<b>8,2 M€</b>

Besoins	
Investissements nécessaires	7,5 M€
Besoins en Fond de Roulement	0,4 M€
Aléas	0,3 M€
–	–
<b>Total</b>	<b>8,2 M€</b>

## 4.10. NOMENCLATURES VISEES

### 4.10.1. « LOI SUR L'EAU »

Le projet relèvera d'une seule rubrique de la nomenclature « Loi sur l'Eau » (Art. R.214-1 du Code de l'Environnement), la rubrique **2.1.5.0, rubrique visée en raison de l'aménagement du parking visiteurs au régime déclaratif.**

☞ Tableau : Rubriques de classement « Loi sur l'Eau » (En vigueur à la date de rédaction du dossier)

Rubrique	Libellé	Activité	Seuil
<b>2.1.5.0</b>	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	Parking visiteur développant une superficie de 0,65 ha et interceptant un bassin versant total maximal de 3 ha	<b>D</b>

A : Autorisation / D : Déclaration

Il est en particulier utile de préciser, vis-à-vis de cette rubrique :

- que les autres constructions sont éparpillées et que les enclos et la clôture d'enceinte présentent une transparence hydraulique sans par conséquent d'interception ou d'artificialisation notable du bassin versant au regard de la circulation des eaux pluviales ;
- que l'alimentation en eau potable s'effectuera exclusivement par le biais du réseau communal de Cases-de-Pène (extension du réseau) sans par conséquent d'ouvrage de prélèvement ;
- que l'assainissement s'effectuera exclusivement par des systèmes autonomes, sans raccordement au réseau collectif et avec un ensemble de dispositifs traitant individuellement et au total moins de 12 kg de DBO<sub>5</sub> (soit moins de 200 EH (équivalent habitant)) tant sur la première phase qu'au total à long terme (cf. 7.2.2.2.3).

### 4.10.2. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE PROJETS

Le projet relève de plusieurs catégories visées à l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, dont l'une soumet le projet à **évaluation environnementale systématique**.

☞ Tableau : Catégories de projet

Catégories de projets	Evaluation environnementale	Sous-rubrique	Positionnement du projet
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement	<b>Systématique</b>	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 du code de l'urbanisme est supérieure ou égale à 40 000 m <sup>2</sup> .	<b>Terrains d'assiette de la phase 1 : 16,3 ha</b>  <b>Terrains d'assiette des phases 1 à 4 : 20,0 ha</b>

Catégories de projets	Evaluation environnementale	Sous-rubrique	Positionnement du projet
41° Stationnement ouvert au public	Cas par cas	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Stationnement pour 156 véhicules
44° Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	Cas par cas	b) Parcs d'attraction à thème et attractions fixes	Parc animalier ouvert au public et aménagements associés (jeux d'enfants)
47° Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	Cas par cas	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Défrichement soumis à autorisation et portant sur une superficie de 2,9 ha en première phase et 5,0 ha à terme

### 4.10.3. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE PLANS, PROGRAMMES

La commune de Cases-de-Pène comporte une partie de son territoire dans un site Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale « Basses-Corbières »). A ce titre, et en référence au 59° de l'Article R.122-17 du Code de l'Environnement, son Plan Local d'Urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. Celle-ci a été réalisée et figure au sein de la version approuvée du PLU du 27 Novembre 2017.

Les documents d'urbanisme composant le PLU vont évoluer afin de permettre une pleine compatibilité pour l'accueil du projet. A cet effet, une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU est également menée en parallèle de la présente procédure d'autorisation environnementale.

L'article R.104-2 du Code de l'Urbanisme précise dans ce cadre, que « *L'évaluation environnementale effectuée à l'occasion d'une évolution du document d'urbanisme prend la forme soit d'une nouvelle évaluation environnementale, soit d'une actualisation de l'évaluation environnementale qui a déjà été réalisée* ». **Compte tenu du caractère localisé du projet pour une opération bien précise, de la version très récente de l'évaluation environnementale du PLU de Cases-de-Pène, c'est une actualisation qui est menée.**